

République du Mali
Région de Ségou
Chambre Régionale d'Agriculture

**CAPITALISATION DES
EXPERIENCES D'APPUI AUX OERT**

Rapport de mission

Rapport final – Décembre 2011



Financement



ÉTUDE DE CAPITALISATION DES EXPÉRIENCES D'APPUI AUX OERT

Rapport Final (Décembre 2011)

PRÉAMBULE

1. INTRODUCTION	1
2. RAPPEL DE LA STRATÉGIE RECOMMANDÉE DU SCHÉMA DIRECTEUR.....	3
3. DESCRIPTION DES EXPÉRIENCES	5
3.1 Les modules test	5
3.1.1 Objectifs	5
3.1.2 La mise en œuvre	6
3.1.3 Résultats attendus	6
3.1.4 Résultats obtenus	6
3.1.5 Bilan	10
3.2 Le projet ASIrri	11
3.2.1 Objectifs	11
3.2.2 La mise en œuvre	12
3.2.3 Résultats attendus	12
3.2.4 Résultats obtenus	12
3.2.5 Bilan	16
3.3 Le Projet GIRE	17
3.3.1 Objectifs	17
3.3.2 La mise en œuvre	17
3.3.3 Résultats attendus	17
3.3.4 Résultats obtenus	18

4. ANALYSE EVALUATIVE ET COMPARATIVE SOMMAIRE	19
4.1 Pertinence	19
4.1.1 Pertinence des modules test	19
4.1.2 Pertinence du projet ASIrri	19
4.1.3 Synthèse	19
4.2 Efficacité	20
4.2.1 Modules test	20
4.2.2 ASIrri	20
4.3 Efficience	20
4.3.1 Modules test	20
4.3.2 ASIrri	20
4.3.3 Synthèse	21
4.4 Impact	21
4.4.1 Modules test	21
4.4.2 ASIrri	21
4.5 Viabilité / Durabilité	22
5. FORCES ET FAIBLESSES.....	22
5.1 Au niveau des résultats	22
5.1.1 Les points forts	22
5.1.2 Les insuffisances	23
5.2 Au niveau des approches	23
5.2.1 <i>Les points forts :</i>	23
5.2.2 <i>Les points faibles</i>	24
6. LES CONTRAINTES RENCONTRÉES	25
7. LES LEÇONS APPRISSES.....	26
8. RECOMMANDATIONS / PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION.....	27
8.1 Recommandations spécifiques	27
8.2 Recommandations générales	28
8.2.1 Inciter les OERTs à se consolider	28
8.2.2 Introduire ces OERT au cœur de la Gestion Participative de l'Irrigation	28
8.2.3 Limiter les missions des OERTs au service de l'eau (irrigation et drainage)	29
8.2.4 Consolider le rôle des OERTS dans la maintenance du réseau tertiaire	29
8.2.5 Maintenir l'Office du Niger comme superviseur de la gestion du réseau tertiaire et de son suivi	30

ANNEXES	31
Annexe 1. Planning des activités de la phase 1 Module test AGESE	32
Annexe 2. Planning Module test phase 2	33
Annexe 3. Déroulement de la mission	34
Annexe 4. État des lieux de l'OERT	35
Annexe 5. Diagnostic Agro socioéconomique 2011	38
Annexe 6. Commentaires de l'AFD – Bamako sur le rapport provisoire et réponses du consultant	39
Annexe 7. Commentaires de l'IRAM sur le rapport provisoire et réponses du consultant	44

SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AGESE	Amélioration de la Gestion de l'Eau et du Service de l'Eau
ASIrri	Projet d'appui aux irrigants et aux services aux irrigants
AV	Association Villageoises
CIG	Groupe de Concertation et d'Innovation
CPP	Comité Paritaire de Partiteur
CPGFERS	Comité Paritaire de Gestion des Fonds d'Entretien du Réseau Secondaire
CPS	Centre de prestations de services
CRA	Chambre Régional de l'Agriculture
DZ	Direction de Zone
GIE	Groupe d'Intérêt Economique
IER	Institut d'Economie Rurale
IRAM	Institut de Recherches et d'Application des méthodes de développement
OERT	Organisation des Exploitants du Réseau Tertiaire
ON	Office du Niger
PADON	Programme d'Appui au développement de l'Office du Niger

PRÉAMBULE

Le périmètre irrigué de l'Office du Niger (ON) est cultivé depuis 1935. L'aménagement de nouvelles surfaces a été progressif à un rythme moyen d'environ 2.000 ha par an pour porter la surface totale irriguée en 2011 à environ 100.000 ha. Les programmes de modernisation des infrastructures hydro agricoles et d'intensification des systèmes de production menés à partir des années 1980 ont permis d'accroître considérablement les rendements, faisant de l'ON le « grenier à riz » du Mali, avec une production rizicole qui représentait à partir des années 2000 plus de 50 % de la production nationale. A l'échelle de la zone ON, la culture irriguée est donc le principal moteur du développement.

Les progrès techniques et l'accompagnement des exploitants sur la voie de l'intensification et de la diversification ont favorisé ces bonnes performances. Mais cette dynamique s'est progressivement essoufflée, face à des contraintes diverses telles que le financement des infrastructures hydro agricoles, leur gestion et leur entretien, ou la pression foncière.

La ressource en eau n'est pas illimitée en saison sèche, tel est le constat de différentes études menées sur la disponibilité en eau dans la zone. La situation actuelle pendant la période de contre-saison, avec un emblavement **de 11.300 ha de riz, 8.500 ha de maraîchage et 6.000 ha de canne à sucre**, se caractérise déjà par un déficit hydrique qui ne permet pas de satisfaire les besoins en eau de ces cultures sans empiéter sur le débit minimal de 40 m³/s à l'aval du barrage de Markala. En outre, en période de pointe, la capacité des grands adducteurs limite la disponibilité en eau dans le réseau secondaire. Dans la situation présente, si aucun changement n'était apporté, l'emblavement de nouvelles terres ne peut conduire qu'à un aggravement de la situation et au non respect du débit garanti pour la satisfaction des besoins d'irrigation des zones à l'aval de Markala et pour la préservation des écosystèmes.

Le décret de gérance a défini, en 1996, les modalités de gestion du réseau hydraulique aménagé du delta central du Niger. Commandé par le barrage de Markala, celui-ci appartient à l'Etat qui en confie la gestion à l'Office du Niger et aux divers usagers. Le réseau hydraulique est composé du barrage de Markala, du réseau d'adduction et de trois systèmes de distribution : le système du Sahel, le système du Macina et le système Costes-Ongoïba. Chaque système comprend un réseau primaire, un réseau secondaire et un réseau tertiaire.

Dans ce cadre, il ressort que :

- l'Office du Niger gère pour le compte de l'Etat le barrage de Markala, le réseau d'adduction et les réseaux primaires. A cet effet, l'ON exécute ou fait exécuter au nom et pour le compte de l'Etat, tous les travaux d'aménagement, de gros entretien et d'entretiens courants sur le réseau primaire. L'Etat assume la responsabilité financière des travaux et des dépenses relevant de la gestion de ces ouvrages.

- L'ON gère pour son propre compte les réseaux secondaires. A cet effet, l'ON exécute ou fait exécuter en son nom et pour son propre compte tous les travaux d'entretien périodique et courant requis sur les réseaux secondaires. Il assume la responsabilité financière des travaux d'entretien relevant du réseau secondaire au travers des produits des redevances perçues auprès des exploitants. La redevance hydraulique (67 000 FCFA/ha) alimente un Fonds d'entretien qui est destiné, dans les principes et dans les textes, à hauteur de 50 % minimum des fonds recouverts, à l'entretien du réseau secondaire.
- L'ON assure la supervision de la gestion des réseaux tertiaires dont les travaux d'entretien courant et périodique requis relèvent de la responsabilité des exploitants.

De manière générale, **l'efficience globale du système d'irrigation** dans la zone de l'Office reste faible¹ (25 %) et la politique d'entretien est insuffisamment appliquée. Des études récentes (KfW, Pays Bas) indiquent que **les plus grosses pertes dans le réseau se situent au niveau des falas (réseau primaire) et en aval des prises des arroseurs (réseau tertiaire)**. Les raisons sont multiples : manque d'entretien, envahissement par les plantes aquatiques, non-respect du calendrier agricole et des tours d'eau, engorgement des drains, manque de professionnalisation des organisations d'usagers de l'eau, développement des hors-casiers, etc.

Pour 3 gouttes d'eau à la parcelle, au moins 7 gouttes sont perdues dans le transport depuis Markala.

Cette situation a notamment eu pour conséquence de tendre les relations entre les différents acteurs engagés dans la mise en œuvre des contrats Plan. Dans la pratique, cela s'est surtout traduit par des conflits importants entre l'ON et les exploitants portant en particulier, sur la gestion de la redevance payée à l'ON par les exploitants pour l'entretien du réseau secondaire, sur la gouvernance des comités paritaires de gestion des Fonds d'entretien du réseau secondaire, sur les évictions par l'ON des exploitants qui ne s'acquittaient pas de la redevance, sur les modalités d'entretien du tertiaire, etc.

Au cours de ces deux dernières années, deux expériences significatives d'appui aux OERT dans leur rôle de gestionnaire du réseau tertiaire et de l'eau ont été mises en place pour introduire de nouvelles règles de gestion de l'eau au niveau tertiaire via des associations d'irrigants consolidées. Les contenus détaillés de ces deux expériences sont décrits en annexe :

- Les modules tests dans le cadre du volet Amélioration de la Gestion de l'Eau et du Service de l'Eau (AGESE) du Programme d'Appui au Développement économique de la zone Office du Niger (PADON), sous maîtrise d'ouvrage Office du Niger, démarrés en 2009 et achevés au 31 décembre 2010
- Le projet d'Appui aux Services aux Irrigants et aux Irrigants, sous maîtrise d'ouvrage IRAM et Faranfasi so, démarré début 2009, pour une fin programmée au 31 décembre 2011.

¹ Voir études du PSI (1999) et Dr Schuttrumpf (2008)

La Chambre Régionale d'Agriculture de Ségou, maître d'ouvrage délégué du volet 2 « Appui à la mise en valeur agricole des aménagements » (AMVA) du Programme d'Appui au Développement économique de la zone Office du Niger (PADON), pour répondre aux grands enjeux de développement de la région identifiés par les élus de la Chambre et dans la perspective de la deuxième phase du PADON qui continuera à mettre l'accent sur l'amélioration de la gestion de l'eau, au niveau tertiaire notamment, a inscrit dans son programme d'activités 2011 une étude de capitalisation des deux expériences d'appui aux OERT citées ci-dessus. L'ON est également étroitement associé à cette étude.

1. INTRODUCTION

La présente mission a comme objectif général de capitaliser les deux expériences de mise en œuvre d'appui aux OERT en zone Office du Niger, dans la perspective de tirer des enseignements susceptibles de mieux définir le rôle des acteurs et l'organisation sociale de la gestion des réseaux tertiaires et de l'eau

Les objectifs spécifiques de l'étude sont de :

- Formaliser les enseignements de ces expériences, capitaliser les forces et les faiblesses des approches mises en œuvre, pour améliorer les pratiques, et la qualité des appuis
- Enrichir les positionnements stratégiques et techniques en matière d'appui aux organisations d'usagers de l'eau en zone Office du Niger
- Stimuler et enrichir des dynamiques d'échange entre les acteurs concernés par la question de la gestion de l'eau au niveau tertiaire (Office du Niger, usagers de l'eau, structures d'appui aux usagers, Chambre Régionale d'Agriculture,....)

Une mission constituée d'un expert en irrigation et drainage, M. Eric Verlinden, et d'un sociologue rural, M. Cheikh Kamaté, a effectué cette prestation de capitalisation des expériences d'appui aux OERT en zone Office du Niger, notamment dans les zones de Niono et de Molodo.

Au préalable la mission a rencontré le Président et son équipe de la CRA Ségou afin de cadrer la mission. Quelques visites ont ensuite été effectuées au Siège de l'Office du Niger, plus précisément avec le PDG, le Directeur de la Gestion de l'Eau et de la Maintenance du Réseau Hydraulique et le Chef Service de la Gestion de l'Eau.

L'étape suivante a été de rencontrer la Direction des zones Niono et Molodo ainsi que le Chef de la Division Gestion de l'Eau. Le programme de visite des OERT a ensuite été finalisé avec Faranfasi so, le CPS de Molodo et Nyéta Conseils (cf. détail des rencontres en annexe). Ces derniers ont pu davantage décrire l'objectif et la mise en œuvre des deux expériences. Notons que la Direction de Zone de Niono a souhaité montrer une troisième expérience, le Projet GIRE, résultat d'une collaboration entre l'IER, le CIG et l'Office du Niger. La mission a annoncé vouloir visiter pour chacune des expériences un exemple positif et un exemple moins réussi.

Du samedi 10 au mardi 13 septembre, la mission s'est entretenue avec les représentants des OERT des deux expériences ainsi que les représentants des OERT du projet GIRE. Ainsi six sites ont été visités et quatre réunions tenues au niveau des villages Kouyan Ngolobala, Bagadadji, Niaminani et Molodo Bamanan.

L'expérience GIRE s'est limitée à une démonstration de bonnes pratiques et n'est donc pas comparable aux deux autres expériences. Si les objectifs des deux expériences diffèrent, leur mise en œuvre et résultats sont assez similaires. Une première restitution a eu lieu à Niono en présence d'une soixantaine de participants et présidée par la CRA. Il en ressort que les OERT, leur accompagnement et les modules test font l'objet d'un intérêt croissant. L'impact des deux expériences est jugé par tous comme positif. Ils ont entre autres contribué à harmoniser les relations entre les exploitants et l'Office du Niger dans le respect du décret de gérance de la zone ON. Les échanges ont permis d'affiner l'appréciation de la mission.

Le vendredi matin une deuxième restitution s'est tenue à Bamako dans la salle de réunion de l'AFD. Les deux expériences ont été décrites, les forces et faiblesses analysées et les leçons apprises présentées avant de formuler les recommandations.

La recommandation essentielle est de poursuivre les expériences. Les résultats observés permettent de recommander que **les modules tests soient poursuivis en parallèle avec le lancement des modules répliquables.** Les premiers dans une approche de recherche développement mettront l'accent l'entretien périodique, la gestion rationnelle de l'eau et la structuration des OERT et les autres sur l'aspect **consolidation des OERT et la diffusion des bonnes pratiques.**

Les commentaires de l'AFD et de l'IRAM avec les réponses du Consultant ont été insérés dans les annexes.

2. RAPPEL DE LA STRATÉGIE RECOMMANDÉE DU SCHÉMA DIRECTEUR

Le Guide Opérationnel du Schéma Directeur (2004) stipulait que plusieurs projets spécifiques sont nécessaires pour mettre en œuvre les modalités améliorées d'organisation et de gestion des aménagements. Des modules-test permettront d'évaluer à échelle réduite, les nécessités et potentiels de l'organisation des exploitants en associations, et les modalités alternatives de gérance des terres. Il suggérait la mise sur pied d'un programme d'appui avec une structure permanente d'accompagnement des associations à partir de l'expérience des modules-test.

La mise sur pied (ou relance) des programmes de recherche appliquée et d'appui conseil aux exploitants, nécessiterait une phase d'étude et de programmation. Ces activités seraient réalisées sous la coordination du Comité de Pilotage, avec la participation de l'APCAM, des Organisations Paysannes et des institutions de recherche.

Le Plan d'Action du Schéma Directeur a proposé une approche de réalisation basée sur le concept de modules de développement. On peut définir un module de développement comme la combinaison verticale d'activités sur un territoire déterminé, qui doivent être gérées de façon intégrée pour atteindre les objectifs tracés.

La composition de base d'un module de développement de la zone irriguée doit comprendre, en premier lieu, les composantes d'activités suivantes:

- Etudes et travaux d'aménagements.
- Organisation des exploitants pour l'entretien et la gestion de l'eau.
- Planification et gestion de l'affectation des terres.
- Organisation des activités de formation et d'appui conseil.
- Articulation à l'environnement économique.

L'abordage en modules est pleinement justifié par l'expérience: si l'on dissocie la remise en état ou extensions d'aménagements physiques, avec les activités d'organisation et d'appui nécessaires pour la bonne gestion et mise en valeur et pour l'amélioration des conditions de vie, on court le risque de laisser s'approfondir ces déséquilibres. Il est indispensable que tous les partenaires se rencontrent non seulement au niveau du pilotage, mais aussi dans le cadre de l'exécution du schéma directeur sur le terrain: le module de développement constituerait le cadre référentiel de cette intégration.

Deux types de modules de développement ont été proposés en fonction de l'état d'avancement du processus et des nécessités d'adaptation:

- Les *modules-test* incorporent des activités qui doivent être testées à l'échelle d'une certaine zone, avant leur généralisation, comme par exemple de nouvelles formes d'organisation ou de gestion.
- Les *modules répliquables* incorporent des activités testées pour leur expansion à toute la zone.

Le module est essentiellement un ***abordage territorial du développement***: le territoire couvert par un module doit justifier de la cohérence des différentes interventions requises en fonction des résultats espérés. Les modules-test, de par leur caractère expérimental, seront développés sur des territoires assez limités (un périmètre d'irrigation, éventuellement même la superficie d'un partiteur, mais aussi le territoire d'une commune et ses villages).

3. DESCRIPTION DES EXPÉRIENCES

Comme expliqué dans le préambule, deux expériences ont été menées sous financement de l'Agence Française de Développement.

Le **Volet AGESE du Programme PADON** s'est inspiré de l'approche **modules de développement** pour tester les consignes de la recherche dans le domaine de la rationalisation de la gestion de l'eau et des services de l'eau. Le point d'ancrage a été les Organisation d'Exploitants du Réseau Tertiaire (OERT) organisés autour de deux partiteurs dans la zone de Niono.

Le document « Guide de l'Encadreur » a servi de référentiel technique dans le domaine de la rationalisation de la gestion de l'eau au niveau du réseau tertiaire et des parcelles. En effet, si plusieurs appuis auprès des exploitants et les services de l'Office du Niger ont amené les exploitants à respecter les consignes de gestion rationnelle et notamment le tour d'eau, force est de constater qu'après le retrait du projet, la gestion de l'eau s'est rapidement désorganisée. Force est de constater que l'approche technique des expériences de la recherche (Klaartje Vandersijpen 2006 - 2007) et de l'assistance technique allemande (AHT – BETICO 2005 - 2007) n'a pas abouti à des résultats durables. Les modules test du Volet AGESE visaient à pérenniser des modes de gestion de l'eau innovants et rationnels en mettant l'accent sur l'approche intégrée.

En parallèle, le **Projet ASIRRI** visait à appuyer **les irrigants et les services aux irrigants** dans trois pays : Haïti, Cambodge et le Mali. Au Mali, leurs points d'ancrage étaient les Centres de Prestations de services Faranfasi so et les OERT avec un focus assez prononcé sur les aspects socio-organisationnels (médiation) à travers l'intervention des élus des CPS.

Lors de la mission, la Direction de Zone de l'Office du Niger à Niono a tenu à montrer une troisième initiative menée par le CIG dans le cadre du Projet GIRE.

3.1 LES MODULES TEST

3.1.1 Objectifs

L'**objectif général** est la mise en place d'une démarche permettant une utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation en zone Office du Niger.

L'**objectif spécifique** est de fournir l'assistance technique nécessaire aux OERT pour le renforcement de leurs capacités dans la conduite et la distribution de l'eau, l'entretien du réseau tertiaire et la gestion de toute crise ou conflit autour de l'eau.

3.1.2 La mise en œuvre

Initialement une période de deux ans était prévue. Le module test s'est déroulé en deux périodes : de septembre 2009 à décembre 2009 et ensuite de juillet 2010 à décembre 2010. Les modules test ont été réalisés à travers un contrat de prestation attribué par l'Office du Niger (Maître d'Ouvrage) à Nyéta Conseils (Maître d'œuvre) dans le cadre du Programme PADON. L'équipe était composée de deux encadreurs à temps plein et renforcée de deux missions d'appui, dont la première par un sociologue et la deuxième par un formateur. La zone d'intervention couvrait les 30 arroseurs desservis par le KO2 (13) et du G4 (17), correspondant à une superficie de respectivement de 259ha et 299 ha, soit en total 558 ha. Les arroseurs d'un partiteur dans le Retail IV nouvellement réhabilité ont été inclus dans la phase 2. Le planning des activités, présenté dans le Plan Opérationnel annexé au contrat, est présenté dans le diagramme en annexe 1. Le planning de la phase 2 est présenté en annexe 2. Notons que finalement la phase 2 a été limitée à la période Aout – Décembre 2010.

3.1.3 Résultats attendus

Les résultats attendus² des modules tests étaient les suivants :

1. Mise en place d'un calendrier agricole harmonisé au niveau de chacun des arroseurs suivis (KO2 / G4) ;
2. Planification et respect du tour d'eau (KO2 / G4) ;
3. Exécution correcte des travaux d'entretien du réseau tertiaire (courant / périodique) ;
4. Réduction significative des consommations et pertes d'eau (KO2 / G4) ;
5. Réduction des problèmes de drainage (KO2 / G4) ;
6. Réduction du nombre de conflits autour de l'eau (KO2 / G4) ;
7. Proposition d'une démarche durable et répliquable pour la bonne gestion de l'eau au niveau tertiaire.

3.1.4 Résultats obtenus

Les résultats ont été perçus à travers l'exploitation des rapports, les échanges avec les parties prenantes et des visites du réseau tertiaire. Notons que l'absence des OERT sur le Retail IV n'a pas permis de développer les modules test dans le temps imparti.

3.1.4.1 Exploitation documentaire

Les documents suivants ont été exploités par la mission de capitalisation :

- Schéma Directeur, Guide opérationnel, 2004 ;
- Contrat phase 1 ;
- Rapport de synthèse première phase, Nyéta Conseil, janvier 2010 ;

² Contrat Prestation modules test, Nyéta Conseil, 2009

- Rapport de synthèse deuxième phase, version provisoire, Nyéta Conseil, Janvier 2011 ;
- Rapport d'identification des besoins de formation (janvier 2010) ;
- Rapport de la mission du sociologue (décembre 2009).

3.1.4.2 Entretiens

Les organisations d'exploitants rencontrées par la mission lors des investigations sur les modules-tests sont localisées dans deux villages de la zone de Niono : Kouyan N'Golobala dont les parcelles sont dans le maillage hydraulique du partiteur KO2, et Bagadadji dont les parcelles sont irriguées à partir du partiteur G4.

3.1.4.2.1 Les apprentissages

Il ressort des entretiens avec les exploitants que les membres des OERT rencontrés ont participé à l'ensemble du processus qui a conduit à la mise en œuvre des actions.

Les principales séquences ont été les suivantes :

- information / sensibilisation des exploitants ;
- diagnostic participatif du réseau hydraulique (pour identifier les défauts) et de la situation socio-économique ;
- définition du paquet d'activités à conduire ;
- formation des exploitants ;
- constitution d'un groupe de travail ON / Exploitants / Nyeta-Conseils pour la mise en œuvre des actions.

Les exploitants ont été informés et sensibilisés aux inconvénients d'une mauvaise gestion et d'un mauvais entretien du réseau tertiaire ainsi qu'aux avantages attachés à la bonne gestion et au bon entretien du réseau tertiaire. Ils ont été formés à l'élaboration consensuelle du calendrier agricole, à la gestion de la prise d'arroseur et aux techniques d'entretien courant et périodique du réseau.

3.1.4.2.2 Les résultats

Les exploitants rencontrés à Kouyan N'Golobala pointent le doigt aux acquis suivants :

- Les avantages liés à l'entretien correct du réseau et au respect du calendrier agricole sont bien perçus.
- Tout le monde accepte de jouer sa partition dans l'entretien courant du réseau. En conséquence, le réseau est propre et les parcelles sont facilement irriguées, ce qui constitue un gain de temps pour l'exploitant. Le faucardage et l'arrachage des plantes aquatiques permettent de détruire les niches à rats et donc d'éliminer ces agents de destruction des cultures. Cet entretien se fait deux fois par an en début de campagne en Juin, et en Septembre-Octobre.

- Le calendrier agricole est respecté : « tout le monde se lève en même temps » selon un interlocuteur. Ceci permet d'éviter les conflits entre exploitants. Le respect du calendrier agricole est en rapport avec l'absence / la réduction significative d'une contrainte majeure liée au manque d'équipement : le village dispose d'un motoculteur acquis par le GIE des jeunes constitué dans le cadre du Programme HIMO ; de sorte que les exploitants non équipés peuvent recourir au service du motoculteur à un coût inférieur au coût courant.
- Les rendements, toujours selon les interlocuteurs, ont augmenté avec la mise en œuvre des modules-tests, passant de 50 sacs de 80 Kg de paddy à l'hectare à 60 voire 70 sacs de paddy à l'hectare, soit une augmentation de l'ordre de 20 à 40%.

Au niveau du G4, en dépit du fait que les exploitants ont été exposés aux mêmes messages de sensibilisation et d'information et aux mêmes formations que ceux de KO2, la contre-performance est flagrante et en même temps instructive. Il convient toutefois de mentionner que lors de la première intervention les encadreurs ont travaillé quatre mois avec les usagers du KO2 et seulement deux mois avec les OERT du G4. Des conflits internes demeurent et les différentes parties prenantes accusent les autres d'être responsables des dysfonctionnements du réseau.

3.1.4.2.3 *Les contraintes*

A Kouyan N'Golobala, la principale difficulté relevée par les exploitants de parcelles sur le KO2 est liée à l'entretien périodique du réseau tertiaire, notamment au rechargement des cavaliers. Les exploitants estiment que cet entretien « est au dessus de leurs capacités », du moins pour l'instant. Néanmoins, ils ont mis en place un système de cotisation en nature en prévision de l'entretien périodique. Cette cotisation est fixée à un sac de paddy de 80 Kg par hectare et par an. Son paiement par tous les exploitants n'est pas encore acquis.

A Bagadadji, de nombreuses contraintes sont évoquées parmi lesquelles le mauvais planage (avec des parcelles comportant des buttes ou se situant dans des bas-fonds rapidement inondés par les eaux de pluies), le faible niveau d'équipement (beaucoup d'exploitants ne sont pas équipés et ils doivent attendre que les propriétaires d'équipement terminent les travaux sur leurs propres parcelles avant de mettre leur équipement en location), le non entretien du partiteur par l'Office du Niger (qui reste dans l'immobilisme en attendant l'unanimité des exploitants avant de fermer le canal et démarrer les travaux de réparation des vannes du régulateur), le mauvais fonctionnement du système de drainage (le drain principal KIE serait bouché et maintiendrait les parcelles inondées en refoulant l'eau dans les drains d'arroseurs) et le comportement de la pluviométrie.

3.1.4.3 Visite de réseau

Il a été donné à la mission de constater qu'à Kouyan (KO2) les arroseurs, les drains, les diguettes et les parcelles sont parfaitement entretenus et que les parcelles rizicoles sont toutes sensiblement au même stade végétatif, confirmant que le repiquage s'est réalisé dans une période de 15 jours. En outre, les exploitants ont tous utilisé la même semence, provenant des producteurs semenciers de Molodo. Les parcelles y inclus leurs diguettes étaient d'une propreté exemplaire et aucun signe de carence n'a été détectée. Déjà lors de la campagne passée les exploitants ont estimé avoir eu des rendements entre 50 et 60 sacs à l'ha, c'est à dire entre 4 et 5 T/ha. Les rendements de 2011 s'annonce même mieux. Rappelons que les rendements 2009 estimés par Nyéta Conseils étaient de 2,5 T/ha en moyen.

En revanche, la visite des arroseurs du G4 a révélé que l'entretien courant du réseau est imparfait, certains exploitants ne faisant pas leur part de travail. Le calendrier agricole n'y est pas respecté : au passage de la mission à la mi-septembre, des parcelles se trouvaient au stade de l'épiaison et d'autres au stade de repiquage. La mission a constaté le mauvais entretien du réseau, le non entretien du partiteur, un cas de vandalisme sur une prise d'arroseur et l'écart important dans l'état végétatif des parcelles.



Arroseurs du KO2

On notera par ailleurs qu'au KO2 comme au G4, le tour d'eau n'est pas appliqué « parce que la contrainte d'eau n'existe pas » selon les exploitants. Le tour d'eau serait alors perçu non comme une technique de gestion économe de l'eau, mais comme une technique de gestion de la pénurie d'eau.

3.1.5 Bilan

Le bilan est très contrasté. Les résultats obtenus au niveau des arroseurs le long du KO2 sont très encourageants :

- respect d'un calendrier agricole optimisé ;
- entretien courant effectué ;
- mise en œuvre de bonnes pratiques culturales (désherbages, semences améliorées, application d'engrais ;
- absence de signes de vandalisme ;
- confirmation que toutes les prises d'arroseur sont cadenassées ;
- parfaite entente entre les exploitants et entre les exploitants et les cadres de l'Office du Niger ;
- Création de conditions favorables à la pratique de la contresaison.

En revanche, le tour d'eau et l'entretien périodique ne sont pas appliqués de façon systématique. Les exploitants ont abordé la réflexion sur l'entretien périodique, notamment le rechargement des cavaliers et le curage des drains d'arroseurs. Les actes se sont limités à la collecte de cotisations pour les travaux, de façon variée (entre 10kg et 80 kg paddy par ha). Les OERT ont commencé à appliquer des pénalités pour les attributaires ne participant pas aux travaux d'entretien courant.



Parcelles de riz à Kouyan

Les résultats encourageants sont en partie dus au fait que l'ON a depuis 2010 attribué les marchés d'entretien au GIE, souvent constitués de jeunes de la localité. Ceci a permis aux jeunes de Kouyan de constituer une caisse importante et d'acheter un motoculteur. Ce GIE a ensuite loué ses services auprès des exploitants dans la préparation des sols, l'entretien des parcelles, et autres à crédit. Les exploitants rembourseront après la récolte.

Signalons aussi que le rapport d'identification des besoins en formation de janvier 2010 mentionne l'intervention du comité paritaire de partiteur dans la mobilisation des exploitants pour les travaux d'entretien. La dynamisation des OERT aurait ici réactivé cette structure qui n'est pas une union des OERT du partiteur KO2 mais l'union des exploitants du partiteur KO2.

Ce succès est donc le résultat d'une convergence entre deux trois initiatives: les modules test, un reliquat de structuration d'union d'OERT et la mobilisation des jeunes, suite à une nouvelle politique de maintenance du réseau secondaire. En outre le rapport du sociologue avait aussi souligné que 13 OERT des 17 appartenaient au village N'Golobala, consistant dans l'ethnie minianka dont la majorité porte le nom Dembele. Le chef de village avait une bonne emprise sur tous les villageois, ce qui bien sur facilite la cohésion sociale et les travaux communautaires. Lors de la mission, le réseau secondaire semblait en parfait état et que selon les dires de la Division de gestion de l'eau de la zone, le coût des travaux de maintenance attribués au GIE est moins élevé que le coût à l'entreprise.

Les résultats plus modestes obtenus sur les arroseurs de G4 peuvent en partie être expliqué par le fait qu'au niveau du village le Sociologue avait déjà signalé des conflits et que le drainage est fortement perturbé par un niveau surélevé dans le drain collecteur KIE. Les usagers des OERT ne peuvent remédier aux problèmes de drainage. Ils ont donc accusé l'ON de ne pas assumer leur part du travail. Les problèmes constatés sur le KIE sont toutefois multiples et divers et demandent des interventions importantes, dépassant le cadre normal des travaux d'entretien courant ou périodiques. La réhabilitation du drain collecteur est programmée et sera financée par la KfW. Notons aussi que l'encadrement lors de la première phase s'est arrêté après seulement deux mois.

Le bilan est compromis par le fait que le déroulement du module test à été « saucissonné » pour des problèmes de financements. Si **la démarche peut être jugée comme répliquable**, il y a lieu d'**investir davantage dans la recherche de modes d'introduction du tour d'eau et de l'application de l'entretien périodique**.

3.2 LE PROJET ASIRRI

3.2.1 Objectifs

L'**objectif général** est d'assurer la gestion des systèmes irrigués et leur optimisation pour la production agricole par la pérennisation des : (i) associations d'irrigants et (ii) des dispositifs d'appui et de services.

L'**objectif spécifique** est d'élaborer, de tester et de favoriser la pérennisation des modes d'accompagnement et de prestation de services aux irrigants pour une exploitation durable des zones irriguées.

3.2.2 La mise en œuvre

La Maîtrise d’Ouvrage était assurée par le groupement IRAM – Faranfasi so. Les bénéficiaires étaient les OERT et les Centre de Prestation de Services (CPS). Il y a lieu de souligner que les bénéficiaires étaient les maitres d’œuvre dans le perspectif de la recherche d’une meilleur appropriation des activités contribuant ainsi à leur pérennisation. Le Projet a été conduit au niveau du CPS de la zone de Molodo, sur le Casier Sud, une partie sur la partie réhabilitée, l’autre sur la partie non réhabilitée. Le projet couvrait 4 partiteurs avec 54 arroseurs et un nombre égal d’OERT. Toutes les parties prenantes (CPS, Chambre Régionale de l’Agriculture, Office du Niger), étaient membres du Comité de Suivi.

Le contrat entre l’IRAM et l’AFD a été signé le 30/12/2008. Un deuxième contrat a été signé entre l’IRAM et la FCPS en février 2009. Le projet a démarré en septembre 2009 et sera clôturé et devait clôturer en décembre 2011. Le document de projet prévoit une durée de 12 trimestres. Entretemps le projet a reçu une prolongation jusque juin 2012..

Dans ce cadre, le CPS de Molodo a été renforcé au niveau logistique et personnel, plus précisément par un Conseiller OERT. Notons aussi que l’initiative a reçu l’appui des élus et du Conseiller juridique de Faranfasi so ainsi que des stagiaires et de missions court terme de l’IRAM. L’IRAM assure la supervision, l’évaluation et le suivi du projet. Notons qu’un dispositif d’autoévaluation a été incorporé au sein des OERT et CPS.

3.2.3 Résultats attendus

Les résultats attendus du projet ASIRRI étaient les suivants :

1. Les CPS existants au Mali sont renforcés ;
2. Les OERT existantes ou en cours de structuration sur les sites choisis sont consolidées au niveau institutionnel et de leurs capacités, et reconnues localement et au niveau national.
3. Des référentiels technico-économiques sur (a) les formes de maîtrise de l’eau les plus adaptées, (b) les stratégies d’accompagnement (Centre de Prestation de Services) et de développement des zones irriguées, sont établis et capitalisés.

3.2.4 Résultats obtenus

Les résultats ont été perçus à travers l’exploitation des rapports, les échanges avec les parties prenantes et des visites du réseau tertiaire. Notons que dans la démarche les OERT doivent au préalable adhérer aux CPS. C’est ainsi que l’initiative s’est limitée à vingt OERT se trouvant dans la partie sud de Molodo.

3.2.4.1 Exploitation documentaire

Les documents consultés sont les suivants :

1. Projet d'appui aux irrigants et aux services aux irrigants Cambodge – Haïti – Mali, IRAM, GRET, AVSF, Février 2008 ;
2. Mission de suivi et d'appui programmatique auprès de la Fédération Faranfasi so ;
3. Rapport trimestriel Avril – Mai – Juin 2010, Conseiller OERT ;
4. Rapport d'activités de la composante Mali ASSIRI (Janvier à Juillet 2010), IRAM Faranfasi so;
5. Rapport trimestriel (Juillet – Septembre 2010), FCPS – Conseiller OERT
6. Rapport trimestriel (Octobre – Décembre 2010), FCPS - Conseiller OERT,
7. Rapport semestriel (Janvier – Juin 2011), CPS Molodo ;
8. Rapport de mission de suivi et d'appui programmatique auprès de la Fédération Faranfasi so, Amos Keita et Christophe Rigourd, Février 2011 ;
9. Comparaison rapide des approches modules tests mises en œuvre dans le cadre du PADON et d'ASSrri, IRAM
10. Diagnostics hydraulique d'OERT

3.2.4.2 Entretiens

Les exploitants du projet ASIRRI ont été rencontrés dans les villages de Niaminani et Molodo-Bamanan dans la zone de Molodo. L'adhésion des OERT au CPS est un préalable à toute collaboration entre le CPS et l'OERT. L'adhésion coûte 5.000 FCFA et la cotisation est de 25.000 FCFA par an et par OERT.

3.2.4.2.1 Les apprentissages

Comme pour les modules-tests, les exploitants partenaires du projet ASIRRI ont eux aussi participé à l'ensemble du processus qui a conduit à la mise en œuvre des actions. Les principales séquences du processus sont sensiblement les mêmes qu'au niveau des modules-tests :

- une phase de sensibilisation / information ;
- une phase de contractualisation sur la base du principe de la libre adhésion des OERT au projet ;
- la réalisation du diagnostic de caractérisation hydraulique et agro-socio-économique ;
- l'élaboration d'un plan d'actions par OERT ;
- la formation des membres des OERT à la gestion hydraulique, aux techniques d'entretien du réseau, et à la gestion administrative et financière de l'OERT ;
- la réalisation d'une typologie des OERT sur la base des résultats des deux diagnostics.

Au cours des entretiens, les exploitants ont indiqué qu'ils ont été alphabétisés, formés en gestion du réseau et en techniques d'entretien du réseau. Selon eux, « tous les membres des OERT ont été formés à l'utilisation du dispositif d'irrigation ».

Un bureau de cinq membres par OERT (dont un président, un secrétaire administratif et un trésorier) a été mis en place et ses membres ont été formés à leurs rôles respectifs. Un chef d'arroseur a été nommé par OERT.

La formation a aussi porté sur la planification concertée sur le calendrier agricole.

Pour les travaux d'entretien, le projet a équipé les OERT partenaires en brouettes, houes, daba, faucilles, coupe-coupe, râteaux, etc. ...

3.2.4.2.2 Les résultats:

Les résultats engrangés se présentent comme suit :

- les avantages liés à l'entretien correct du réseau et au respect du calendrier agricole sont bien perçus par les exploitants ;
- 9 OERT ont obtenu la personnalité juridique ;
- La gestion de la prise d'arroseur est assurée par le chef d'arroseur en intelligence avec l'aiguadier de l'ON ;
- La plupart des OERT s'investissent dans l'entretien courant du réseau tertiaire avec comme conséquences une irrigation facile des parcelles associée à un gain de temps pour l'exploitant, la fin des désagréments liés en l'enherbement, une meilleure maîtrise de l'engrais à la parcelle, une meilleure qualité du riz récolté lorsque le système de drainage est adéquat ;
- Il y a aussi le fait « qu'on se lève ensemble et cette synchronisation des opérations profite à tout le monde » ;
- Le rendement a été amélioré de 10 à 15% à Niaminani, mais pas à Molodo-Bamanan où « les parcelles sont vieilles et où le réseau est vétuste » ; il y a un besoin de réhabilitation pour promouvoir le rendement ;
- Des « mini-réhabilitations » ont été effectuées sur les arroseurs (ou plutôt les cavaliers) des OERT de la catégorie 2 et 3 (autrement dit, les OERT qui ont décollé, qui ont pris leur envol) avec l'appui financier du projet.

3.2.4.2.3 Les contraintes

De nombreuses contraintes ont été citées par les exploitants rencontrés :

- Les difficultés de drainage, avec comme conséquence le refoulement de l'eau par le drain principal lorsqu'il est plein, « amènent les drains à se comporter comme des arroseurs et entraînent l'inondation, le pourrissement des plants ».
- La vétusté des aménagements fait que l'état de dégradation de certains arroseurs est très poussé : leur entretien dépasse les capacités des exploitants (en particulier pour les drains colonisés par le typha).

- La difficulté de mobiliser tous les membres des OERT pour les travaux persiste même si le niveau de participation atteint actuellement 50 à 60% contre 15 à 30% avant le projet. Toutes les OERT ont prévu dans leurs règlements intérieurs des sanctions à l'encontre des membres qui ne participent pas aux travaux. Ces sanctions sont des pénalités de 1 000 à 2 000 F CFA par jour. Mais rares sont les OERT qui les appliquent.
- L'entretien des arroseurs longs (1 500 à 2 000 m) pose problème parce que les OERT sur ces arroseurs comptent 80 à 100 personnes et leur mobilisation est un casse-tête.
- Il y a aussi les cas où une même personne est membre de deux ou trois OERT ; elle s'investit tout au plus dans une OERT.
- Les OERT estiment ici aussi que l'entretien périodique dépasse leur capacité. Les initiatives prises consistent à cotiser en nature. Mais ces cotisations restent symboliques pour l'instant, de l'ordre de 10 à 20 Kg de paddy par hectare et par an.

3.2.4.3 Visite de réseau

Deux canaux ont été visités, l'un appartenant au village Niaminani, l'autre à Bamanan Molodo. Le deuxième canal appartenait à la zone réhabilitée mais force est de constater que les travaux n'ont pas respecté les normes de l'Office du Niger :

- Longueur excessive de l'arroseur,
- Superficie de 90,33 ha, la superficie maximale d'un arroseur étant normalement de 30ha ;
- Les travaux de déblai – remblai ont été fait avec les matériaux in situ qui étaient très sablonneux (normalement ces zones sont exclues);
- des parcelles ont été exploitées comme zone d'emprunt et ensuite inclus dans la partie rizicultivée (ces zones sont normalement exclues de la zone exploitée).
- Des travaux de « mini-réhabilitation » ont été effectués sur des brèches dans les cavaliers avec de la latérite, tandis que la norme voudrait qu'on utilise des matériaux plutôt argileux ou plastiques pour assurer l'étanchéité des cavaliers ;

Les parcelles de cet arroseur étaient emblavées en riz de stade végétatif très variable. Certaines parcelles souffraient d'un excès d'eau (celles qui auparavant ont servi de zone d'emprunt). Les cavaliers construits en matériaux sablonneux étaient en mauvais état. A plusieurs endroits ils ont été renforcés par des travaux de fortune. Des actes de vandalisme ont été reportés dans la partie aval. La mission a toutefois constaté que l'entretien courant (faucardage) était pratiqué.



L'arroseur du village de Niaminani, l'indépendant 3 du distributeur sud de Molodo de type 2 a été visité. Le canal était en bon état et ne montrait pas de signes de vandalisme, ce qui montre l'impact d'une gestion concertée. Le riz était dans des stades végétaux variables. Les travaux d'entretien courant y sont réalisés deux à trois fois par an. En revanche, les travaux d'entretien périodiques ni le tour d'eau y sont pratiqués. Selon les producteurs, la nouvelle gestion aurait permis d'augmenter les rendements de 50 sac (3,75T/ha) à 60 voire 65 sacs (5 T/ha). Selon les impressions du consultant, les rendements de 65 sacs seraient limités aux meilleures parcelles.

3.2.5 Bilan

Le bilan des OERT encadrés par le CPS de Molodo est contrasté. La gestion concertée a permis d'améliorer les services de l'eau et les rendements au niveau de l'indépendant 3 du distributeur Modolo sud.

L'impact du projet sur le canal de Sabali de Molodo Bamanan est moins évident. Vu que cet arroseur ne respecte aucune des normes de l'ON, on peut se demander si une gestion rationnelle y est possible. Ce canal ne peut pas être considéré comme représentatif. Notons que ce type de canal fait partie d'une infime petite minorité. S'il y a lieu de chercher des solutions pour ces canaux, elles ne peuvent pas servir comme référence dans le cadre d'un module replicable.

Selon le rapport de mission de Février 2011, une OERT serait en progression (type 3), 9 en démarrage (type 2) et 4 sont restées peu actives. Les formations et encadrement ont certes renforcé la cohésion sociale et la gestion concertée. L'entretien périodique et le tour d'eau n'ont pas été abordés. En revanche, différentes OERT ont bénéficié de mini-réhabilitations comme la réparation de brèches en latérite. Le préalable pour une telle intervention est que les usagers participent à hauteur de 10 % au coût des travaux. La mission n'a pas pu constater l'évolution des OERT selon la typologie développée par le CPS après la mission de Février 2011. La mission tient à émettre des réserves quand à la pertinence et l'efficacité de certaines mini-réhabilitations :

1. Comme selon le décret de gérance les prises sont prises en charge par l'ON il aurait été préférable que c'est elle qui entreprenne leur réfection ;
2. La réparation des grosses brèches sur l'arroseur avec de la latérite n'est pas seulement excessivement coûteuse (10.000 FCFA par m³) mais risque à terme de s'avérer inapproprié vu que ces matériaux sont généralement perméables.

L'IRAM a effectué des missions de supervision apportant son expérience dans l'organisation et l'évaluation des OP et ainsi contribué à renforcer les CPS et les OERT. L'IRAM et Faranfassi se sont davantage mis l'accent sur les aspects organisationnels et sociaux. L'impact positif de la consolidation des OERT n'est plus à démontrer. En revanche, ils hésitent sur l'opportunité que les OERT s'engagent dans des activités rémunératrices pour financer les travaux d'entretien périodiques. Le point de vue du Consultant sera développé dans le chapitre 9 des recommandations générales.

On peut conclure que **l'approche d'accompagnement des OERT a montré son efficacité et peut donc être répliquée.**

3.3 LE PROJET GIRE

3.3.1 Objectifs

L'objectif est la gestion intégrée des ressources naturelles

3.3.2 La mise en œuvre

Le projet est mis en œuvre à travers une collaboration entre le CIG, l'Office du Niger et l'IER dans le cadre d'une collaboration entre les Pays bas, le Ghana, le Bénin et le Mali. Concrètement, une démonstration de bonnes pratiques d'entretien a été réalisée au niveau de deux arroseurs, un au niveau du KO5 et l'autre au niveau du N3. Les travaux ont été financés par le projet et réalisés par un prestataire.

3.3.3 Résultats attendus

Le résultat attendu est que les exploitants continuent à mettre en œuvre les pratiques d'entretien courant comme réalisés par le prestataire.

3.3.4 Résultats obtenus

Les résultats ont été perçus à travers des échanges avec les parties prenantes sur le terrain.

Les exploitants sur deux arroseurs, le KO5 – 5D et le N3 – ID, se sont prêtés aux questions de la mission.

Ces deux arroseurs ont été nettoyés par le projet qui a contractualisé avec les exploitants la fourniture de la main-d'œuvre contre rémunération, l'objectif affiché étant la démonstration de bonnes pratiques d'entretien du réseau tertiaire.



Arroseur du KO5



Arroseur du N3

Les avantages perçus par les exploitants sur les deux sites sont les suivants :

- une bonne hydraulité conduisant à une irrigation facile des parcelles ;
- l'élimination systématique des plantes aquatiques à l'exception du nénuphar dont on estime « qu'il a des effets positifs, et lorsqu'il est là, la Salvinia n'est plus là » ;
- le maintien en bon état des cavaliers qui ne sont plus inondés.

Les exploitants qui ont pris part à ces démonstrations sont décidés à reproduire les actions, à les poursuivre. Reste à savoir selon quelles modalités, puisqu'à l'évidence les coûts appliqués par le projet ne sont pas à la portée des exploitants.

La principale contrainte que les interlocuteurs anticipent est celle liée aux non-résidents « qui ne répondront pas présents pour les travaux d'entretien ».

4. ANALYSE EVALUATIVE ET COMPARATIVE SOMMAIRE

Ce chapitre présente une analyse évaluative et comparative sommaire à travers l'application des cinq critères du CAD de l'OCDE.

4.1 PERTINENCE

4.1.1 Pertinence des modules test

Les modules test sont tout à fait pertinents vu qu'ils s'inscrivent dans la stratégie du Schéma Directeur, qui préconise que toute innovation devrait d'abord être testée dans une zone bien délimitée, permettant d'étudier avant sa diffusion toutes les aspects techniques, sociaux, hydrauliques, économiques et autres. En outre ils visent à améliorer la gestion rationnelle de l'eau, préalable à la poursuite du développement de la zone de l'Office du Niger. Enfin les modules test permettront de rendre fonctionnel la répartition des responsabilités entre l'Etat, l'Office du Niger et les Exploitants.

4.1.2 Pertinence du projet ASIrri

Le projet ASIrri est tout à fait pertinent vu qu'il s'inscrit dans la stratégie du Schéma Directeur, qui préconise que toute innovation devrait d'abord être testée avant sa diffusion. En outre, il vise d'améliorer l'accompagnement des OERT, sans lequel ces organisations d'exploitant ne pourraient assumer la responsabilité de la gestion du réseau tertiaire. Enfin les modules test permettront de rendre fonctionnel la répartition des responsabilités entre l'Etat, l'Office du Niger et les Exploitants.

4.1.3 Synthèse

Les deux projets sont pertinents et correspondent aux attentes de l'Etat, l'ON, OERT, la CRA et les usagers vu que depuis la réforme de 1994 les exploitants devenus responsables de l'exploitation du réseau tertiaire n'ont pas reçu d'appui adéquat pour mener à bien cette nouvelle mission. En outre c'est depuis lors que les moyens d'appui de l'ON aux exploitants ont été réduits. Ces projets s'inscrivent dans la politique nationale plus précisément de la LOA (2006), du Schéma Directeur (2004 - 2009) et de la SNDI qui prônent le transfert des responsabilités du réseau tertiaire vers les usagers. La population a effectivement fortement apprécié ce projet et ne cesse de rappeler sa volonté à prendre plus de responsabilités dans la gestion du périmètre irrigué. L'ON en fait de plus en plus une priorité (Plan d'Action 2008 - 2012). Les PTF encouragent fortement la poursuite de ces appuis. D'ailleurs la BM a affiché son souhait à financer un projet d'envergure dans ce domaine. Les deux projets ont une démarche qui par leur approche participative facilite le transfert de compétences, la responsabilisation des exploitants et le renforcement institutionnel des organisations d'usagers.

4.2 EFFICACITÉ

4.2.1 Modules test

Les modules test ont pu tester et optimiser une démarche (sensibilisation, état de lieu, diagnostic participative, planning concerté du calendrier agricole et de l'entretien, formation, sanctions des exploitants récalcitrants, etc.) qui consolide et responsabilise les OERT et qui s'avère être répliquable. Les OERT gèrent les crises d'eau, le calendrier agricole, l'entretien courant et abordent la recherche : comment gérer l'entretien périodique. En revanche, la mise en œuvre de l'entretien périodique et du tour d'eau restent à développer. L'efficacité des modules test peut être estimée comme satisfaisante.

4.2.2 ASIrri

Le projet d'ASIrri a pu renforcer le CPS de Molodo. Celui-ci accompagne et consolide une vingtaine d'OERT. La démarche ressemble en beaucoup de points à celle des modules test (sensibilisation, diagnostic participatif, planning concertée, formation, cotisations, entre autres). Les OERT gèrent mieux les crises et l'entretien courant des arroseurs. Les relations entre le projet et l'ON se sont améliorées. La démarche s'avère être suffisamment testée pour recommander de la répliquer, notamment la partie accompagnement et consolidation des OERT. L'efficacité du projet ASIrri peut être estimée comme satisfaisante.

4.3 EFFICIENCE

4.3.1 Modules test

Les modules test ont été mise en œuvre avec un budget d'environ 20 M FCFA. La superficie couverte est de 558 ha (la superficie du Retail IV n'a pas été incluse), le coût à l'ha est donc de 36.000 FCFA/ha. Il convient de noter que la durée a été fortement réduite par des contraintes de financement. Tenant compte des moyens mobilisés et des résultats obtenus on peut estimer l'efficacité des modules test comme très satisfaisante.

4.3.2 ASIrri

Le projet ASIrri a été mis en œuvre avec un budget d'environ 200 M FCFA. La superficie couverte est d'environ 500 ha, le coût à l'ha est donc de 400.000 ha. Il convient de mentionner que la moitié du budget a été mobilisé pour l'appui international de l'IRAM. Notons aussi que les « mini-réhabilitations à hauteur d'environ 5 M FCFA ont été financées sur ce budget. L'efficacité du Projet ASIrri peut être estimée comme satisfaisante.

4.3.3 Synthèse

Il y a lieu de souligner qu'évaluer l'efficacité des deux projets reste un exercice délicat vu que l'un a été abrégé et l'autre n'est pas encore terminé. En outre la durée reste encore une inconnue et les conditions de départ sont très différentes. La petite différenciation dans l'évaluation se base sur le fait que les résultats sur le KO2 ont été obtenus avec un encadrement de $4 + 6 = 10$ mois, donc plus rapidement.

Le coût à l'hectare pour un module test reste préférable vu qu'il s'agit d'un exercice unique qui devrait servir pour lancer les modules replicables. Dans ce cadre on devrait diviser le coût par la superficie totale de l'ON, au lieu que par la superficie du module test. Utiliser le coût moyen par mois ou année est plutôt approprié pour comparer l'efficacité d'un encadrement qui s'étale dans le temps.

4.4 IMPACT

4.4.1 Modules test

Les deux parties prenantes, l'Office du Niger et les Exploitants montrent avoir une meilleure connaissance des rôles et responsabilités de chacun. Ceci a contribué à créer un environnement positif et transparent, permettant une réelle collaboration entre exploitants et cadres de l'ON. Autour du KO2, la disparition du vandalisme indique que le contexte social s'est amélioré. Les rendements y ont augmenté de façon très significative. On peut conclure que les modules test ont eu un impact positif dans le domaine social, institutionnel et économique.

4.4.2 ASIrri

La dernière année, le projet ASIrri a pu tisser de bonnes relations avec le personnel encadrant de l'Office du Niger. Pour la majorité des arroseurs, les usagers respectent les consignes relatives à la gestion de l'eau et de l'entretien. Les exploitants déclarent que les rendements ont augmenté d'environ 15%. On peut conclure que le projet a eu un impact positif dans le domaine social, institutionnel et économique.

4.5 VIABILITÉ / DURABILITÉ

Les démarches de chacune, modules test et du projet ASIrri, ont montré pouvoir consolider les OERT, améliorer la gestion de l'eau et faire respecter une gestion concertée. Ce sont **les prémisses d'une gestion du réseau tertiaire durable**. Ces initiatives devraient toutefois être prolongées et consolidées afin d'obtenir des résultats durables. En effet aucun des modules test n'a pu développer avec succès des modes d'entretien périodiques sans lequel le réseau tertiaire ne sera plus à même le développer une agriculture rentable et durable. En outre les modules test devraient pouvoir montrer comment faire des économies d'eau afin de pouvoir garantir que l'ON puisse continuer à faire des extensions. Si l'amorce ou les prémisses d'une gestion durable ont été soulevé, on ne peut pas encore parler que les modules test puissent garantir la durabilité de l'exploitation du réseau tertiaire. Ici on peut décrire les résultats obtenus comme encourageants mais ils restent insuffisants.

5. FORCES ET FAIBLESSES

Les points forts et faiblesses des expériences menées sont décrits ci-dessous. Une distinction a été faite entre les approches et les résultats obtenus.

5.1 AU NIVEAU DES RÉSULTATS

5.1.1 Les points forts

Les deux principales expériences examinées ont engrangé des résultats positifs. Les points forts des expériences sont les suivants :

- consolidation des OERT partenaires ;
- prise de conscience au niveau des OERT partenaires de la nécessité de bien entretenir et bien gérer le réseau tertiaire ;
- amélioration de la collaboration entre les différents acteurs avec, au premier chef, l'Office du Niger et les Exploitants ;
- élaboration d'une situation de référence (technique, sociale, organisationnelle et économique), permettant de suivre l'impact des innovations ;
- maîtrise technique de l'entretien courant et de la manipulation de la prise d'arroseur ;
- entretien courant effectué deux fois par an par la plupart des OERT partenaires ;
- synchronisation des opérations culturales et respect du calendrier agricole, consensuellement élaborés au niveau des OERT du KO2 ;
- réduction des conflits liés à la gestion de l'eau ;
- amélioration pour la plupart des OERT des rendements agricoles ;
- initiation de cotisations pour la prise en charge de l'entretien périodique.

5.1.2 Les insuffisances

Au pendant des résultats positifs, on note aussi les insuffisances suivantes :

- non instauration et non application du tour d'eau par aucune des OERT ;
- non respect du calendrier agricole au niveau de la majorité des OERT ;
- persistance du vandalisme même si sa fréquence est plus faible, notamment sur le G4 et les OERT de type 1 et 2 à Molodo;
- non prise en charge de l'entretien périodique par les OERT qui généralement consiste à recharger les cavaliers et curer les drains d'arroseur toutes les 5 ans;
- non application des sanctions prévues dans les documents constitutifs des OERT en cas de refus d'entretenir sa part du réseau dans la grande majorité des OERT ;
- pas de suivi des consommations de l'eau ;
- non élaboration d'un système d'évaluation basé sur la situation de référence et la mise en place d'indicateur objectivement vérifiables, comme les rendements, les coûts d'exploitations du réseau, les coûts d'exploitation agricoles, les volumes d'eau consommés, les coûts des travaux d'entretien réalisés ;
- cotisation fixée pour l'entretien périodique insignifiante pour certaines OERT.
- Insuffisante production de référentiel technico-économique et ceci dans toutes les domaines : hydraulique, agro-économique, sociologique, travaux. Un des objectifs des modules test est justement de produire des référentiels basés sur l'expérience et des indicateurs objectivement vérifiables. Si certaines expériences se sont avérées replicables, on constate un manque de formalisation qui les met en valeur.

Conclusion : les OERT gèrent encore à court terme, repoussant les mesures d'économie d'eau (tour d'eau) et l'entretien périodique à plus tard.

5.2 AU NIVEAU DES APPROCHES

5.2.1 Les points forts :

Les points forts des approches qui méritent d'être cités sont les suivants :

- Approche participative, les exploitants sont sensibilisés, formés par des acteurs externes mais ce sont eux qui prennent les décisions, font les diagnostics et recommandations, ce qui permet qu'ils s'approprient l'exploitation du réseau tertiaire, se responsabilisent et s'impliquent ;
- Une formation appropriée avec des moyens simples dans la gestion hydraulique et les travaux d'entretien basé sur une identification des besoins de formation lors du diagnostic participative, complétée lors d'atelier ZOPP. Le formateur chercheur hydraulicien de l'Institut Sahel à l'IER a prouvé avoir de réels talents à rendre l'hydraulique compréhensible dans le milieu rural. Notons que le formateur a commencé avec des sessions de formation auprès des cadres de l'ON, ce qui est un gage de l'harmonisation des contenus et messages (modules de formation) ;

- Des projets qui suivent le rythme des exploitants et ne décrètent pas le prix des cotisations, ni le planning des activités ;
- Relations respectueux et horizontales envers les exploitants ;
- Médiation par les élus des CPS à Molodo ;
- Médiation par les CPP à Kouyan (KO2) ;
- Planification concertée des activités culturelles et d'entretien ;

Le Consultant tient à souligner que :

- Le projet module test PADON ait un avantage intéressant par le fait que Nyeta Conseil comme prestataire adopte un profil de chercheur et n'intervient que pendant une période bien déterminée (initialement deux ans). Cette acteur neutre informe, sensibilise et organise la formation des exploitants tout en notant et analysant les observations. La FCPS quant à elle est davantage intéressée, d'abord comme organisation d'exploitants est davantage partie prenante dans le processus de gestion participative ON – Exploitants du réseau et en tant que prestataire de service sont intéressés à vendre leurs services d'appui.
- Le projet module test PADON met davantage l'accent sur la répartition des responsabilités entre les exploitants et l'ON (aspects institutionnels), par exemple bien que le financement provient de l'AFD, la réfection des prises n'a pas été mise en œuvre par Nyéta Conseils, ni les OERT mais par l'ON. Cette approche a facilité la complicité entre les parties prenantes.

5.2.2 Les points faibles

Les points faibles se situent dans l'approche ASIrri dans :

- Le choix de la zone d'intervention d'ASIrri qui est la zone de Molodo sud, généralement pas réhabilitée et fortement pénalisée par le fait que le drain collecteur de Molodo n'ait pas d'exutoire. Si la présence des contraintes est certes un bon moteur de motivation et de mobilisation, l'organisation en OERT consolidés n'est pas un moyen pour résoudre les problèmes liés à un réseau de drainage incomplet ou l'absence de réseau réhabilité et mis aux normes de l'ON. Cette zone est ainsi peu représentative pour la majorité des exploitants dans la zone de l'ON.
- Le fait que les OERT des modules test n'ont pas en commun le même partiteur. Ceci limite la possibilité de construire des unions et fédérations et d'améliorer in finé la gestion paritaire (CPP, CPGFERT) et de pouvoir profiter ultérieurement de la médiation de la faïtière et des services communs (voir chapitre 8.2 Recommandations générales);
- La stratégie à terme qui prévoit d'appuyer les OERT dans la gestion des finances, crédits et la comptabilité. Plusieurs tentatives ont essayé d'introduire des activités monétaires au niveau des OERT. Force est de constater que ceci n'a pas fonctionné. En revanche les exploitants pourraient changer d'avis quand il s'agit de gérer les activités monétaires à travers les Fédérations, voire les Unions. D'un part, les frais bancaires et les frais comptables seraient plus facilement amortis et d'autre part le changement d'échelle pourra plus facilement justifier la contractualisation des travaux et des prestations de service.

6. LES CONTRAINTES RENCONTRÉES

La non mise en œuvre de certains modules et / ou leur mise en œuvre imparfaite sont imputables à des contraintes identifiées par les exploitants agricoles. Ces contraintes sont de plusieurs ordres : sociale, technique, économique. Les principales sont :

1. la présence de non-résidents sur certains arroseurs : ils ne sont jamais présents pour faire leur part du travail et ceux qui exploitent leurs parcelles ne se sentent pas concernés ;
2. le faible niveau de cohésion sociale, notamment au niveau des OERT qui regroupent des exploitants en provenance d'horizons divers, comme à Bagadadji où le village est constitué de deux ethnies différentes (Mianka et Sénoufou) en contraste avec le village Kouyan Ngolobala qui est constitué majoritairement de la même ethnie (Mianka) ;
3. la crise de l'autorité parentale qui se traduit par une propension des jeunes à se soustraire des travaux collectifs ;
4. la non application par l'ON et par les OERT des sanctions prévues dans le cahier de charge pour le premier, et dans les règlements intérieurs pour les secondes ;
5. le mauvais fonctionnement des systèmes de drainage : il a un effet démotivant et démobilisateur sur les exploitants ;
6. l'apport des plantes aquatiques flottantes provenant du réseau d'irrigation amont ;
7. A Molodo, l'existence d'arroseurs longs (> 1 Km) impliquant un nombre trop élevé d'exploitants (80 à 100 personnes) au sein d'une même OERT, d'où la difficulté de réaliser un minimum de cohésion et de consensus ;
8. l'existence de parcelles trop petites ($\leq 0,5$ ha) ne présentant que peu d'intérêt économique aux yeux de leurs tributaires ;
9. la prolifération rapide des plantes aquatiques ;
10. la non – réhabilitation des aménagements dans la zone de Molodo associée à la baisse de fertilité des sols ;
11. le manque d'équipement ou le sous-équipement de nombre d'exploitants ;
12. la faible capacité financière des OERT à prendre en charge l'entretien périodique ;
13. le temps relativement court imparti aux expériences.

Il sera difficile d'agir sur les contraintes : 1, 7 et 8. En revanche il est possible d'atténuer ou de lever les autres contraintes.

7. LES LEÇONS APPRISSES

L'analyse des résultats des expériences d'appui aux OERT permet de tirer un certain nombre de leçons qui se posent quasiment en postulats. Les principales sont les suivantes :

- **Une expérience de recherche-développement a besoin de suffisamment de temps** pour donner des résultats probants et permettre de trier des conclusions bouclées. A Niaminani un exploitant a dit : « *On ne se bouscule pas à l'entrée d'une expérience nouvelle* ». A N3 – ID un autre a ajouté : « *la pintade ne présente pas de rayures à l'éclosion* ». En d'autres termes, il faut poursuivre la sensibilisation pour convaincre les sceptiques et l'impact d'une action ne vient pas de si tôt : « *il faut donner du temps au temps* ».
- La problématique de **la gestion et de l'entretien du réseau tertiaire est multidimensionnelle** ; son traitement adéquat exige que l'on agisse simultanément sur les leviers technique, économique et social.
- La **cohésion sociale est un facteur déterminant de réussite des OERT**.
- Une bonne implication des structures d'appui influe positivement sur la construction de la cohésion sociale.
- Il existe une corrélation entre la longueur de l'arroiseur, le nombre d'exploitants membres d'une OERT, la taille des parcelles sur un arroiseur, l'existence ou pas de non-résidents en nombre important sur un arroiseur d'une part, et la capacité de l'OERT à mobiliser ses membres, réaliser un minimum de consensus et entretenir et gérer correctement son réseau, bref les OERT auront de fortes difficultés à gérer des arroiseurs qui ne respectent pas les normes d'aménagement de l'Office du Niger.
- Une bonne gestion de l'eau au niveau du tertiaire se traduit par une réduction, voire disparition des conflits entre exploitants.
- La non application des sanctions est un bonus aux récalcitrants, et comme tel, elle ne favorise pas la mobilisation de tous les exploitants pour les travaux d'entretien du réseau tertiaire
- Jusqu'à présent le statut d'association semble plutôt représenter une lourdeur qui n'apporte peu ou pas d'avantages. Elle semble toutefois promouvoir la cohésion social et à terme elle renforcera les décisions, notamment les sanctions des OERT. En revanche, l'obtention des récépissés ne semble pas être trop difficile.

8. RECOMMANDATIONS / PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

8.1 RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Les résultats encourageants permettent de recommander la poursuite des expériences à travers trois axes : (i) la consolidation des OERT, (ii) le développement du référentiel technico socio-économique et (iii) le renforcement du suivi.

(i) La poursuite du travail de consolidation des OERT implique :

1. l'accompagnement des OERT
2. l'élaboration d'un règlement intérieur spécifique par OERT, précisant entre autres les sanctions applicables, le niveau de cotisation, et autres
3. la promotion de la cohésion sociale au sein des OERT, à travers la sensibilisation, la formation et la gestion concertée ;
4. le renforcement de la personnalité juridique permettant éventuellement l'OERT mais plutôt l'Union d'OERT d'appliquer les sanctions en toute légalité avec l'appui des autorités (saisi de biens, initier le processus d'éviction), d'ouvrir un compte en banque, de contractualiser des travaux et des prestations de service, etc.

(ii) La poursuite du développement du référentiel technico socio économique implique de

1. Initier des travaux d'entretien périodique accessibles aux exploitants et gérables par ceux-ci (équipement déjà disponible) par la concertation et la formation.
2. Développer des modes de gestion de l'eau et d'irrigation économes en eau (tour d'eau, pratiques d'irrigation parcellaire et gestion de la prise d'arroser, voir Guide de l'Encadreur).
3. Mettre en place le suivi des consommations d'eau au niveau du tertiaire (indicateur).
4. Mettre en place le suivi des rendements (indicateur).
5. Suivre, quantifier et qualifier les travaux d'entretien.
6. Faire un bilan technico économique à la fin de chaque campagne.
7. Elaborer un dossier de requête de financement des travaux de réhabilitation pour les arroseurs qui par le non respect des normes d'aménagement continueront à poser des problèmes de gestion de l'eau, comme l'arroser Sabali irrigant plus que 90 ha et dont les matériaux de remblais sont sablonneux.

Les modules tests doivent **développer des stratégies innovantes de renforcement des capacités des OERT et de gestion rationnelle de l'eau**. Parfois ceci peut se faire en observant la dynamique de la population, comme l'initiative du GIE de Kouyan Ngolobala qui par l'achat d'un motoculteur et leurs prestations de services ont permis aux exploitants du KO2 d'adopter un calendrier agricole optimisé. Notons que ceci permettra des assecs qui faciliteront les travaux d'entretien et la maîtrise des mauvaises herbes.

(iii) Le renforcement d'un dispositif de suivi - évaluation

Un dispositif de suivi – évaluation sera élaboré basé sur la situation de référence et l'objectif visé. Des indicateurs objectivement seront identifiés et suivis. Un comité de suivi assistera lors des bilans de campagne à évaluer l'avancement du projet. Le comité de suivi sera composé de représentants des exploitants, de la CRA, de l'ON et de la recherche (IER).

8.2 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

8.2.1 Inciter les OERTs à se consolider

Au niveau institutionnel, il y a des opportunités intéressantes. Un réseau tertiaire bien géré permettra de soulager la charge de travail de l'Office du Niger. Celle-ci y gagnerait à **créer des conditions incitatives pour que les exploitants s'organisent en OERT consolidées** par exemple en attribuant un bonus (ristourne de redevance) aux exploitants membre d'OERT consolidées qui se répercute sur la redevance d'eau. Ceci implique de bien définir l'OERT consolidé et d'y attacher un cahier de charge. L'approche d'introduire une ristourne se justifie amplement compte tenu de la baisse des actes de vandalisme, le constat que le travail de l'ON dans l'exploitation du réseau secondaire est facilité ainsi que son travail de superviseur de la gestion du réseau tertiaire. Ceci mérite d'être étudié avec prudence avec l'ON. En parallèle l'ON et le projet pourrait inclure dans le module test d'autres mesures innovantes dans le domaine de la redevance d'eau. S'il s'avère nécessaire de cotiser pour exploiter durablement le réseau tertiaire, l'ON pourrait prendre en charge la collecte des redevances, vu que c'est elle seule qui par son levier sur le foncier peut contraindre les exploitants récalcitrants à payer.

8.2.2 Introduire ces OERT au cœur de la Gestion Participative de l'Irrigation

La création des **OERT consolidées pourrait à terme renforcer la gestion paritaire du réseau secondaire**. En effet, dans une première étape l'Union des OERT fera renaître les Comités Paritaires de Partiteur (CPP). Dans une deuxième étape, les Unions d'OERT pourront créer une Fédération d'Unions d'OERT qui couvrira tout le réseau hydraulique desservi par un distributeur.

Les représentants de ces fédérations seront normalement plus compétents et représentatif pour siéger dans les Comités Paritaires de la Gestion des Fonds d'Entretien du Réseau Secondaire (CPGFERS). La construction progressive d'une telle organisation pourrait rétablir le respect de l'autorité dans la gestion du réseau d'irrigation et de drainage, à condition que chacune des parties prenantes respecte les règles définissant le rôle et responsabilités de chacun.

Si le Guide Opérationnel du Schéma Directeur préconisait que les modules répliquables soient lancés après avoir obtenus des résultats fiables lors des modules test, la présente mission de capitalisation recommande de **lancer au plus vite une première version de modules répliquables, visant en premier lieu la consolidation des OERT**, à l'aide de la démarche testée par les deux expériences : sensibilisation, état de lieu, diagnostic participatif, élaboration d'un plan d'entretien, formations,...

Le Schéma Directeur prévoyait que les leçons à apprendre allaient être diffusées par effet « tâche de huile ». Ceci risque de prendre du temps. Il est souhaitable d'instaurer un système incitatif permettant d'accélérer la consolidation de la grande majorité des OERT et de les structurer. Une redevance préférentielle (ristournes) favorisant les OERT consolidées pourrait être l'un des instruments, sans que ceci diminue nécessairement les rentrées de l'Office du Niger. Les modalités de sa mise en œuvre restent à développer. Toutefois, une bonne gestion de l'eau facilitera l'adoption d'une deuxième campagne, ce qui devrait largement compenser les réductions de redevance pour les bons élèves. Ici, la réussite dépendra de l'élaboration des critères d'attribution de ristourne ou de redevance préférentielle pour les OERT consolidés et leur application. Un des critères pourrait être l'adhésion à un CPS.

8.2.3 Limiter les missions des OERTs au service de l'eau (irrigation et drainage)

Les résultats observés par la mission de capitalisation et les perspectives de structuration des organisations d'usagers comme décrits ci-dessus rendent tout à fait pertinentes les OERT. Tant que les OERT et leurs faïtières gèrent un bien collectif, il semble que **le statut d'association soit le plus pertinent**. Ceci pourrait changer quand les OERT décident s'engager dans des activités rémunératrices. Dans ce cas, il y a lieu de renforcer les capacités de gestion des exploitants.

Les expériences dans la région appellent toutefois à beaucoup de prudence. En effet, les activités rémunératrices, comme la commercialisation, ont causé la perte de beaucoup d'Associations Villageoises et de Coopératives. Peut être, à l'instar de l'expérience du village de Ngolobala de Kouya, pourrait-on davantage promouvoir la création de GIE de jeunes pour les activités rémunératrices et voir en quelle mesure les OERT pourraient faire appel à leurs services. Les CPS pourraient envisager appuyer ces nouveaux acteurs économiques dans leur gestion. La mission préconise qu'à l'état actuel il serait plus judicieux de **limiter les missions des OERT au strict service de l'eau**.

8.2.4 Consolider le rôle des OERTS dans la maintenance du réseau tertiaire

L'entretien périodique reste un point délicat. Ceci résulte du fait que depuis les travaux de réhabilitation, démarrés fin des années 80, l'entretien périodique a été délaissé. Ce travail consiste essentiellement dans le rechargement des cavaliers des arroseurs et le curage des drains d'arroseur. Le résultat est qu'à ce jour la hauteur de la revanche des cavaliers a quasiment disparu et que les drains sont bouchés. Les modules test ont abordé ce thème en rappelant qu'il existe trois approches :

1. les exploitants cotisent et financent les travaux réalisés par l'entreprise ;
2. les exploitants cotisent et financent l'ON qui soustraite les travaux ;
3. les exploitants réalisent eux même les travaux.

L'expérience a démontré que les petits exploitants rechignent à payer les entreprises pour les travaux d'entretien. Ils hésitent aussi à payer l'Office du Niger pour la gestion des travaux. C'est ainsi que la seule solution acceptable pour les exploitants est que les travaux soient réalisés par eux mêmes. Ils ne tardent pas à rappeler qu'ils ne disposent pas de moyens (compacteur, camions, pelles, ...). Or **le caractère des travaux ne nécessite aucunement que les travaux de recharge soient faits avec des engins.**

Les matériaux manquants des cavaliers se sont déplacés soit dans les cunettes, soit dans les parcelles. Ces matériaux peuvent avec des outils simples (houes, pelles) être récupérés et déposés d'un trait sur les cavaliers. Si la terre est saturée d'eau, il faudrait respecter un certain temps de ressuyage et séchage avant de marcher de nouveau sur les cavaliers. Une épaisseur de 5 à 10 cm pourrait être déposée une première année. Le passage des hommes et animaux consolideront la couche à terme. Après quelques années la cote de la crête du cavalier atteindra de nouveau la bonne cote.

Réaliser le travail de rechargement à l'entreprise dans le cadre d'une réhabilitation pourrait coûter environ 7 Milliard FCFA et devrait être repris chaque 10 à 20 an. En outre, ces travaux risquent de poser de grands problèmes de recherche de zone d'emprunt, vu que les exploitants rechignent à autoriser aux entreprises de prendre la terre dans leur aménagement. La mission considère ce type de travaux comme peu durable. **Le travail manuel réalisé par les exploitants avec leurs propres outils semble l'approche la plus faisable et durable.** L'investissement en main d'œuvre correspondrait à environ 15 - 20 Homme jours par ha, qu'on pourrait répartir sur 3 ou 4 ans.

8.2.5 Maintenir l'Office du Niger comme superviseur de la gestion du réseau tertiaire et de son suivi

Selon le décret de gérance, l'**Office du Niger** est chargé de superviser la gestion du réseau tertiaire. Il est et reste **l'acteur le plus pertinent et outillé pour assurer le suivi technique, hydraulique, financier**, tant que les OERT se limitent à la gestion du réseau tertiaire. Le suivi des OP quant à lui reste la prérogative de la Chambre Régionale de l'Agriculture. Ici apparaît toutefois l'intérêt d'une bonne collaboration entre la CRA et l'Office du Niger.

Le suivi des modules test ne sera qu'efficace qu'avec des outils performants, comme des IOV, basés sur la situation de référence, qui permettent de suivre l'avancement des OERT vers le chemin d'une exploitation durable du réseau tertiaire.

ANNEXES

Annexe 1.

Planning des activités de la phase 1 Module test AGESE

	Sept	Oct	Nov	Déc
1 Réunion d'information	X			
2 Cadrage	■			
3 Etat de lieu arroseurs	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■		■ ■	
4 Identification acteurs	■ ■			
5 Détermination besoins formation	■ ■			
6 Elaboration calendrier	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■		■ ■	
7 Elaboration plan travaux d'entretien	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■		■ ■	
8 Elaboration tour d'eau d'arroseur	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■		■ ■	
9 Travaux de réfection prises arros	■ ■			
10 Suivi débits d'entrée		■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■		
11 Mise en place panneaux d'affichage		■		
12 Rapports mission d'appui		X		
12 Rapports mensuels		X	X	X X
13 Organisation travaux d'entretien				■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
14 Formation gestion d'eau à la parcelle				■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
15 Rapport fin première phase				X

Annexe 2. Planning Module test phase 2

Calendrier prévisionnel des activités du module test																																					
	Resp.	avril				mai				juin				juillet				aout				septembre				octobre				novembre				décembre			
		I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV				
		M	M	M	R			M	M	M	M	M	M	M	M	R				M																	
Modules test																																					
Atelier débat																																					
Plan opérationnel 2010																																					
Poursuite état des lieux	NC																																				
Mise en place échelles	ON																																				
Tableaux d'affichage	ON																																				
SIG parcellaire	NC																																				
Enquêtes socio économiques	NC																																				
Mission d'appui sociologue	NC																																				
Mission d'appui formateur	NC																																				
Animation entretien courant	NC																																				
Animation entretien périodique	NC																																				
Fixation calendrier agricole	NC																																				
Fixation tour d'eau	NC																																				
Organisation et suivi calend agr	NC																																				
Organisation et suivi tour d'eau	NC																																				
Fixation calendrier entretien	NC																																				
Suivi travaux d'entretien OERT	NC																																				
Evaluation module test	ON																																				
Suivi consommation d'eau	NC																																				
Bilan campagne hivernale	NC																																				

Annexe 3.

Déroulement de la mission

Date	Activité
Lundi 5 Septembre	Arrivée à Bamako
Mardi 6 Septembre	Rencontre avec Directeur Adjoint de l'AFD et les Conseillers MDDIZON
Mercredi 7 Septembre	Rencontre avec la CRA et la Direction de la Gestion Eau et Maintenance du Réseau Hydraulique de l'ON
Jeudi 8 Septembre	Séance travail avec la CRA et visite de courtoisie au PDG de l'ON, rencontre Chef Service Gestion Eau de l'ON
Vendredi 9 Septembre	Rencontre avec les Direction de Zone de Niono et Molodo, Faranfasi so, CPS Molodo et Nyéta Conseil, Finalisation programme des visites OERT
Samedi 10 Septembre	Visite de l'initiative CIG et séance de travail avec la Division de Gestion de l'eau de Niono, séance de travail avec le Conseiller OERT de Faranfasi so ; réunion avec OERT village Niaminani, visite indépendant 3 du distributeur Molodo Sud
Dimanche 11 Septembre	Réunion avec les OERT de Molodo Bamanan et visite arroseur de l'OERT Sabali, séance de travail avec Conseiller OERT CPS Molodo
Lundi 12 Septembre	Exploitation documents
Mardi 13 Septembre	Visite arroseurs KO2 et G4, réunion avec les OERT de Ngolobala Kouyan et Bagadadji
Mercredi 14 Septembre	Synthèse et Préparation de la restitution
Jeudi 15 Septembre	Restitution à Niono, départ pour Bamako
Vendredi 16 Septembre	Restitution aux PTF à Bamako
Samedi 17 Septembre	Voyage de retour

Annexe 4.

État des lieux de l'OERT

État de lieu				
Nom canal 1dbis		Date visite le 04/11/09		
Partiteur G4				
OERT				
Statut	1 / 0	inexistant		1
	1 / 0	groupement informel		0
	1 / 0	association enregistré		0
Date de création				
Nom président				
Nom Chef arroseur			Lamine SANOGO	
Nbre membres	Nbre			2
Superficie	Ha			4,7
Prise arroseur				
Type	1 / 0	vanne plate		0
	1 / 0	semi module		1
	1 / 0	module à masques		0
Etat	1 / 0	excellent		0
	1 / 0	vanne trouée		0
	1 / 0	vanne absente		0
	1 / 0	vanne déformée		0
	1 / 0	parois troué		0
	1 / 0	radier seuil rabotée		1
	1 / 0	conduite trouée		0
Gestionnaire	1 / 0	aiguadier		0
	1 / 0	chef arroseur		0
	1 / 0	autres		1
Sécurisation	1 / 0	cadenas absent		1
	1 / 0	cadenasé par aiguadier		0
	1 / 0	cadenasé par chef arros		0
	1 / 0	cadenasé par autres		0

État de lieu				
Arroseur				
Type	1/0	unilatéral		1
	1/0	bilatéral		0
Caractéristiques	M	longueur		325,3
	Nbre	largeur en gueule		4
	Nbre	pistes carrossable		1
	Nbre	pistes d'accès double		0
	Nbre	piste d'accès simple		1
	Nbre	nbre régulateurs OK		0
	Nbre	nbre régulateurs irrégulier		0
	Nbre	nbre bouches existantes		5
	Nbre	nbre bouches initiales		2
Etat (m)	%	arroseur propre		6
	%	arroseur enherbé modérément		94
	%	arroseur enherbé fortement		0
	%	présence typha		0
	%	présence salvina		30
	%	autres herbes		70
	%	cavalier non submersible		100
	%	cavalier submersible		0
	1 / 0	trop plein OK		1
	Cm	hauteur revanche moyenne	pas d'irrigation	
	Nbre	filet de pêche		0
Drain arroseur				
Nombre				1
Caractéristiques	M	longueur		401,1
	M	largeur		7
	1 / 0	pistes carrossable		1
	1 / 0	pistes d'accès double		0
	1 / 0	piste d'accès simple		1
Etat (m)	%	drain propre		0
	%	drain enherbé mod		90
	%	drain enherbé fort		10
	%	présence typha		0
	%	présence salvina		5
	%	autres herbes		95
	%	drain bouché		100

État de lieu			
	Nbre	nbre fillet de pêche	0
	%	diguette drain en bon état	100
	%	diguette drain en mauvais état	0
	Cm	hauteur revanche	25
Autres Observations			
Tour d'eau	1 / 0	hebdomadaire	0
	1 / 0	occasionnel	0
	1 / 0	inexistant	1
Production attendue	Nbre sac	bonne année	75
Pertes de production	Nbre sac	par excès d'eau	35
	Nbre sac	par manque d'eau	35

Annexe 5. Diagnostic Agro socioéconomique 2011

LES PARAMETRES		Niaminani							Molodo Bamana									
		Kègnèrè	Jigiya	Yèrègnini	Cèsiri	Jigisèmè	Sabugnu	Benkad	Jèkaba	Kafo	Jantoyè	Sindia	Sabali	Dambé	Yèrèdèmè	MD1 4d	MD1 7g	MD2 5d
Nombre d'exploitants:		23	18	28	29	33	36	25	7	3	10	6	68	14	11	23	16	10
Superficie totale:		39	34,74	28,63	37,89	42,27	46,2	21,35	13,9	19,3	13,9	11,59	90,33	34	31	44,8	23,51	17,55
Superficie moyenne		1,76	1,93	1,02	1,3	1,28	1,28	0,85	1,99	6,43	1,39	1,93	1,33	2,43	2,82	1,94	1,46	1,75
Nombre de résidents:		12	17	12	16	9	32	9	5	3	10	6	61	11	8	21	8	6
Nombre de non résidents:		11	1	16	13	24	6	16	2	0	0	0	7	3	3	2	8	4
Types de contrats	Attribution	19	17	25	24	24	33	7	3	10	6	67	11	9	23	12	9	9
	Achat	4	1	3	5	9	3	0	0	0	0	1	3	2	0	4	0	0
	Location	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Prêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Niveau d'équipement	Motoculteur	4	2	1	1	2	2	0	1	1	0	1	3	1	2	3	0	0
	attelages complet	7	10	3	4	5	11	4	5	5	2	7	11	6	11	14	6	6
	Batteuses	2	2	0	0	1	2	1	0	0	0	1	2	3	0	3	0	0
	Décortiqueuse	3	4	2	1	2	1	0	1	0	0	2	1	0	4	3	0	0
	Charrette	15	17	15	14	10	16	6	4	8	6	12	9	11	18	8	8	8
	Herse	5	10	5	5	4	12	1	3	1	0	4	5	3	11	5	4	4

Annexe 6.

Commentaires de l'AFD – Bamako sur le rapport provisoire et réponses du consultant

Les commentaires sont reproduits ci-dessous avec, en encadré, les réponses du consultant expliquant notamment comment les commentaires ont été intégrés à la version finale.

Le rapport répond globalement aux termes de référence. Il permet en effet :

- de recenser un certain nombre de forces et de faiblesses des expériences conduites jusqu'à présent en appui aux OERT ;
- de dégager les principales contraintes rencontrées aux plans technique, social et économique ;
- de tirer quelques enseignements.

Il s'efforce de montrer (et de recommander) qu'il faut consolider les OERT, développer des référentiels technico-économiques et élaborer des stratégies de renforcement des capacités des OERT.

Il reste toutefois à ce stade encore insuffisamment documenté, analytique et précis, en particulier sur les points suivants :

1. Présentation et analyse insuffisantes sur les méthodes, démarches et outils adoptés dans le cadre des deux expériences examinées (pages 7 et 12) : référentiels développés (type de diagnostic, outils, plan d'actions, etc), méthodologie d'intervention, contenu et pédagogie des formations, etc. Ces éléments devraient être davantage développés dans le rapport final (en annexe par exemple).

Consultant : Sous chapitre 5.2 sur approches/démarches ajouté dans le rapport final.

2. Bilans des expériences PADON 1 et Assiri : les bilans sont qualifiés de « très contrastés » mais ce sont principalement les aspects positifs qui sont mis en avant (p 9 et 15) : les "échecs" sur les partiteurs G4 pour le projet PADON et les arroseurs concernés par le canal de Sabali sont peu analysés.

Consultant : Les causes des résultats négatifs observés sur le G4 sont davantage expliquées dans le rapport final. Toutefois le rapport provisoire avait déjà souligné que le G4 ne peut être considéré comme un arroseur représentatif (trop long, trop d'exploitants, remblai réalisé en matériaux sablonneux). Redresser la situation de ce canal nécessiterait une réhabilitation lourde. Concernant le G4, le rapport final ajoute que le sociologue avait signalé des conflits internes et que le dysfonctionnement observé au niveau du drain collecteur KIE a découragé les producteurs.

3. Il ressort des deux points ci-dessus une analyse évaluative (p18 à 20) trop sommaire qui par certains côtés peut apparaître partielle, en particulier en ce qui concerne l'efficacité (comparaison réalisations attendues/objectifs spécifiques visés par rapport aux réalisations effectives et objectifs atteints), l'efficience (analyse des délais de mise en oeuvre inexistante et analyse des coûts très superficielle) et la durabilité (le rapport se contente d'affirmer que les initiatives doivent être prolongées et consolidées afin d'obtenir des résultats durables !»).

Consultant : Le rapport final a davantage développé l'évaluation qui reste sommaire conformément aux tdr. Le Consultant tient à signaler avoir bien suivi la consigne en gras dans les tdr : « ...cette étude ne vise pas à émettre un jugement sur la qualité des actions menées, mais au contraire à capitaliser.... ». L'évaluation a davantage été développée dans le rapport final, afin de permettre le partage des leçons apprises. Au niveau de la durabilité le rapport final explique pourquoi les résultats obtenus ne permettent pas l'atteinte d'une exploitation durable de l'exploitation du réseau tertiaire.

4. Les points faibles et forts des expériences PADON et Assiri apparaissent parfois de manière confuse :

Consultant : Reformulés dans le rapport final.

5. Ces insuffisances dans l'analyse se répercutent sur les leçons apprises et les recommandations qui restent encore très (trop générales) selon nous.

Consultant : Les recommandations spécifiques ont été reformulées et les recommandations générales complétées dans le rapport final.

Il serait donc utile de compléter le rapport, en particulier sur les points suivants :

- **niveau pertinent d'organisation des OERT** (partiteur, arroseur, casier) : Le rapport recommande la consolidation des OERT et évoque le possible rôle futur des OERT en matière de gestion participative mais ne propose rien sur le chemin et la démarche à adopter en ce sens (critères de cohésion sociale ou hydraulique, répartition des rôles entre OERT et aiguadiers/chefs de casiers, etc).

Consultant : ceci a été davantage précisé dans le rapport final

- **statut pertinent des OERT** : il est recommandé de se limiter à un statut associatif et d'éviter de se lancer dans des activités rémunératrices. Le rapport n'est pas suffisamment précis sur les conséquences d'un tel statut par rapport aux fonctions et responsabilités que doivent jouer les OERT (modes de financement, accès aux services, mise en valeur, accès au financement auprès d'établissements financiers, etc).

Consultant : Le rapport ne recommande pas de façon explicite que l'OERT obtienne un statut associatif. Ce statut est effectivement recommandable pour l'organisation en charge de la gestion d'un bien collectif (le réseau tertiaire). Le Consultant préfère qu'à terme le statut d'association soit attribué à la faitière (Union et Fédération). Le rapport appelle à la prudence quant à lancer les OERT dans les activités rémunératrices, l'accès au crédit etc. A juste titre, vu qu'à ce jour aucune expérience dans ce domaine n'a été réalisée et que trop d'OP se sont dissoutes suite aux problèmes de crédits et de gestion d'argent. Le Consultant de cette mission de capitalisation recommande sur la base des récentes expériences à développer les activités rémunératrices à travers les GIE et de réserver la contractualisation et d'ouverture de compte en banque aux faitières des OERT.

- **dispositif institutionnel** (rôle et responsabilités des différents intervenants, mode opératoire pertinent, etc) et mesures d'accompagnement : le consultant recommande de limiter les missions des OERT au service de l'eau. Qu'est-ce que cela comprend ? (entretien courant et périodique uniquement ?). Quel serait le partage souhaitable des responsabilités entre l'ON (cadre d'intervention, gestion du service de l'eau, incitations, etc) et la CRA/CPS (renforcement des OERT, conseil en gestion financière, organisationnelle et sociale, etc). Quels pourraient être les critères de reconnaissance, de contractualisation et de respect des engagements entre les parties prenantes : ON, OERT, CRA, Fédération Faranfasi so, établissements financiers, etc).

Consultant : Comme le prévoit le décret de gérance, le cahier de charge et leurs statut, les OERT sont chargées de l'exploitation du réseau tertiaire, ce qui correspond essentiellement à gérer le réseau et le maintenir. Le domaine de responsabilité des OERT commence juste en aval de la prise d'arroseur et en amont de l'exutoire du drain d'arroseur dans le drain de partiteur. Si, avec le décret de gérance, les exploitants sont devenus en charge du réseau tertiaire, l'ON, comme MOD du réseau secondaire, reste en charge de la supervision de l'exploitation du réseau tertiaire. Le rôle de la CRA est défini dans la LOA. Elle est chargée de renforcer les organisations de producteurs, dont les OERT. Dans ce cadre, la Fédération Faranfasi so intervient comme prestataire de service. Les établissements financiers n'ont à ce jour pas encore eu à intervenir au niveau de l'exploitation du réseau tertiaire, si ce n'est que lors d'ouverture de compte en banque de certains OERT. Toutefois, le Consultant n'a jusqu'à ce jour pas pu constater l'existence d'un paiement soit à une entreprise chargée de façon contractuelle dans des travaux d'entretien du réseau tertiaire, soit à un prestataire de service.

- **système de suivi/évaluation** à mettre en place (hydraulique, organisationnel, financier) : Quelles recommandations en ce qui concerne les indicateurs de suivi, les objectifs et durées d'intervention, le modèle et la démarche souhaitables en vue d'une répliquabilité progressive.

Consultant : Le rapport final (8.1 iii :) inclut des recommandations spécifiques sur les indicateurs de suivi. Les IOV recommandés sont : les besoins des travaux d'entretien (courant et périodiques), l'estimation de leur coût, les volumes d'eau consommés, les rendements, les coûts d'exploitation agricoles, les cotisations, les dépenses monétaires et physique (HJ), la superficie ... Il y a lieu de quantifier ces indicateurs comme présenté dans l'annexe 4 : Etat de lieux de l'OERT. Pour atteindre les objectifs spécifiques comme la gestion rationnelle de l'eau (tour d'eau, utilisation économe de l'eau) et la mise au point de techniques d'entretien périodique il faudrait pour toute sécurité investir deux ans. Ceci pourrait être réduit à 1,5 an si on relance le module test sur le KO2. Appliquer un module test sur une zone non réhabilitée limitera les résultats et entrainera des durées plus longues.

- **problématique des services et des besoins d'appui** : Quels dispositifs privilégier : Conseil en gestion (adhésion aux CPS ?), services rendus par l'ON, accès au crédit pour l'entretien, etc.

Consultant : Cette question mérite d'être précisée. Si la question s'adresse aux dispositifs à appliquer au niveau des modules répliquables, la réponse est : Conseil en gestion d'eau et pas de crédit pour l'entretien.

- **coûts et mécanismes de financement et d'incitation** : cotisations individuelles, emprunts collectifs, redevances spécifiques, etc.

Consultant : Les expériences d'appui aux OERT ne permettent pas de réactualiser les coûts de façon fiable. Les mécanismes de financement testés au niveau des appuis d'OERT n'assurent pas la prise en charge des coûts. Si des progrès peuvent être observés, ils sont encore trop timides pour s'y fier. C'est un des points qui justifient la poursuite des modules test. Il y a lieu de poursuivre l'approche concertée dans laquelle tout le monde y gagnerait à y inclure l'ON, notamment dans la collecte des cotisations et des systèmes de ristourne (voir rapport final chapitre 8.2 Recommandations générales). Quant aux emprunts collectifs, le Consultant ne peut que recommander la plus grande prudence.

En bref, il serait utile de mieux faire ressortir les conclusions qui semblent transparaître du rapport en filigrane : l'OERT doit s'apparenter à un ensemble (i) socialement cohérent et motivé, (ii) reconnu par l'ON sur un plan hydraulique (et certainement formé par l'ON à partir de modules de gestion de l'eau), (iii) mais aussi par des établissements financiers (BNDA par exemple) pour pouvoir accéder au crédit (et être traité comme des OP), (iv) qui assume sa responsabilité hydraulique et financière et de ce fait, (v) fonctionne avec des règles partagées et des intérêts communs.

Consultant : Il est souhaitable de clarifier la définition de l'OERT dans la dernière phrase du commentaire : s'agit-il d'un groupement d'exploitants autour d'un seul arroseur comme généralement compris ou bien de l'Organisation des Exploitants du Réseau Tertiaire ? Comme le commentaire parle d'ensemble on peut comprendre qu'il s'agisse plutôt de l'Organisation des Exploitants du Réseau Tertiaire, qui à terme devrait être la faitière des OERT (groupements des exploitants d'un arroseur).

Le Consultant préfère recommander que ces OERT doivent être des « ensembles » ou un « ensemble » socialement cohérent et reconnu par l'ON au niveau institutionnel. Il est entendu que les OERT soient définies géographiquement par la trame hydraulique. La formation pourra en effet être déléguée à des prestataires de service comme les CPS, tant que le contenu des formations soit en harmonie avec les règles d'une gestion rationnelle de l'eau, le décret de gérance et le cahier de charge.

Ces OERT doivent donc certainement rester des partenaires hydrauliques/fonciers contractuels de l'ON mais aussi des membres à part entière de la CRA (en tant qu'organisation hydraulique de base) et adhérents des centres de gestion (pour leur comptabilité/gestion).

Consultant : D'accord.

Annexe 7.

Commentaires de l'IRAM sur le rapport provisoire et réponses du consultant

Les commentaires sont reproduits ci-dessous avec, en encadré, les réponses du consultant expliquant notamment comment les commentaires ont été intégrés à la version finale.

PRÉAMBULE

On tient à féliciter la CRA-Ségou pour cette initiative d'évaluation / capitalisation des expériences d'appui aux OERT. Le consultant souligne à juste titre des progrès importants en termes de collaborations entre les acteurs sur les questions de gestion de l'eau et d'entretien. Ce rapport doit justement permettre de mettre en lumière et en débat des expériences d'appui aux OERT, et ainsi d'accompagner les acteurs dans une réflexion commune, base des collaborations actuelles et futures.

Cependant on regrette que les analyses soient trop peu fouillées. Le temps n'a probablement pas permis des analyses plus approfondies. Il semble donc préférable de considérer ce rapport comme un premier effort de capitalisation croisée des approches, et non comme une évaluation / capitalisation définitive des deux projets. Un élément permettant de contribuer aux débats, débats qui devront se poursuivre au cours des mois / années à venir afin de poursuivre le processus d'innovation engagé.

Cette note est donc rédigée afin de poursuivre les réflexions sur les modules tests et afin de préparer l'extension des expériences (réplication de certains aspects et aussi poursuite des innovations). Les multiples questions qu'elle comprend n'exigent donc pas toutes des réponses par le consultant : il peut aussi s'agir de points de débats et de réflexions à avoir avec les acteurs.

Pour rappel le projet ASIrri a amorcé depuis septembre son propre processus de capitalisation - y compris en collaboration avec les acteurs de la zone³ - et le projet sera évalué en janvier-février prochain (évaluation finale externe).

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Une bonne mise en contexte

La mise en contexte (préambule pII) souligne bien la pertinence de l'intervention au niveau des tertiaires : « les plus grosses pertes dans le réseau se situent au niveau des falas (réseau primaire) et en aval des prises des arroseurs (réseau tertiaire) ».

La mise en contexte souligne également bien les tensions qui préexistaient entre acteurs : « Cette situation a notamment eu pour conséquence de tendre les relations entre les différents acteurs engagés dans la mise en œuvre des contrats Plan. » Les effets des deux projets en termes d'amélioration des collaborations et des relations entre acteurs sont donc d'autant plus appréciables.

³ Des groupes de travaux sont actuellement menés pour échanger sur des questions clés du projet ASIrri : démarche de mise en place d'une contribution III, etc.

PADON et ASIrri ne sont-ils pas tous les deux des « modules tests » ?

Le consultant définit bien les vocables de « modules de développement », de « modules tests » et de « modules répliquables » tels qu'énoncés dans le Plan d'Action du Schéma Directeur.

Certes le PADON a utilisé ce vocable dès le démarrage, alors qu'ASIrri s'est « rangé sous ce vocable » seulement début 2010. Le document de projet ASIrri ne fait en effet pas référence au vocable « modules tests », mais ce vocable a cependant été adopté par ASIrri dès 2010 avec la rédaction d'une note d'analyse comparée des deux approches PADON et ASIrri, note diffusée aux acteurs. Pour ASIrri l'adoption de ce vocable est bien un effort de rapprochement institutionnel.

De notre point de vue PADON et ASIrri ont tous les deux développé des modules tests qui répondent bien aux enjeux du Plan d'Action du Schéma Directeur, et il est donc demandé de faire référence aux « modules tests PADON » et aux « modules tests ASIrri », tout en soulignant les points de convergences et de divergences des deux approches.

Les « modules tests PADON » et les « modules tests ASIrri » sont différents : il faut caractériser ces différences

Le consultant indique à plusieurs reprises dans son rapport que les deux approches sont similaires.

P2 « *Si les objectifs des deux expériences diffèrent, leur mise en œuvre et résultats sont assez similaires.* », P19 « *La démarche (ASIrri) ressemble fortement à celle des modules test (sensibilisation, diagnostic participatif, planning concertée, formation, cotisations, entre autres)* », P20 : « *La démarche des modules test et du projet ASIrri a montré pouvoir consolider les OERT, améliorer la gestion de l'eau et faire respecter une gestion concertée.* »

Nous contestons cette analyse : certes il y a des points de convergences dans les deux approches, mais il y a aussi de nombreux points de divergences, ou en tout cas de différences.

Consultant : En effet l'approche et les activités ne sont pas identiques mais toutefois assez similaires. Le rapport final est légèrement plus nuancé.

Le fait que certaines activités portent le même intitulé (diagnostic, formation...), ou soient conduites avec le même prestataire (consultant de l'IER), n'est pas suffisant pour affirmer que les deux démarches sont similaires. Les producteurs accordent en générale une grande importance aux démarches (processus / méthodologies) et non seulement aux activités ou aux résultats. De notre point de vue les démarches PADON et ASIrri sont différentes (on ne peut donc pas parler de LA démarche, mais DES démarches) : il convient de caractériser ces différences, de caractériser ces démarches. Quelles leçons en tirer ? Quels éléments positifs prendre de l'une et de l'autre ? Quels éléments négatifs de l'une et de l'autre ?

Le tableau ci-dessous souligne quelques éléments de différence

	« Modules tests PADON »	« Modules tests ASIrri »	Quelles leçons selon le consultant ?	Réponse du Consultant
Bénéficiaires	L'intervention concerne toutes les OERT d'un partiteur	L'intervention ne concerne que les OERT adhérentes au CPS	Le fait de couvrir toutes les OERT d'un partiteur a-t-il été valorisé par le PADON ? Challenge à venir pour la FCPS de passer au niveau supérieur.	Si l'objectif de module test PADON est d'arriver à la création d'une Union d'OERT gérant l'exploitation du réseau tertiaire au niveau de tout un partiteur (disons à la fin de la deuxième année), le « saucissonnement » de son financement n'a pas permis d'atteindre cet objectif de façon objective. Toutefois la mission a pu constater une harmonisation entre les différents OERT du KO2 qui indique qu'une dynamique a été initiée et qui fonctionne encore une année après l'arrêt de l'appui de Nyéta Conseil. Cette dynamique semble être portée par les OERT et les cadres de l'ON, notamment l'aiguadier. Disons qu'ici les usagers sont prêts pour que l'on crée et consolide les Unions comme prévu par le décret de gérance de l'ON sous le nom de Comité Paritaire de Partiteur (CPP) Comme développé dans les recommandations générales du rapport provisoire, l'Union des OERT et les fédérations d'Unions d'OERT comprenant toutes les usagers d'un distributeur pourront à terme renforcer le fonctionnement des CPGFERS.
Ingénierie de projet	Mise en œuvre en deux périodes : 4 mois en 2009 et 6 mois en 2010.	Mise en œuvre au minimum sur une durée continue de 36 mois (de mars 2009 à mars 2012, et probablement jusqu'à juin 2012)	Comment contourner les contraintes de contractualisation pour accompagner un processus d'innovation ? La contractualisation ponctuelle via appel d'offre est-elle un mécanisme compatible avec l'accompagnement de l'innovation ?	
	Appuis fournis par des conseillers techniques (Nyeta Conseil et Office du Niger)	Appuis fournis par des conseillers techniques (CPS et un consultant ⁴) et des élus du CPS. Le rôle des élus est d'ailleurs essentiel.	ASIrri faisait l'hypothèse que l'intervention des élus devait faciliter les médiations, la résolution des conflits, l'amélioration des relations entre acteurs : cette hypothèse est-elle vérifiée ? Au contraire PADON répondait qu'une ONG est une structure plus neutre, et donc plus habilitée à intervenir en médiateur : cette hypothèse est-elle vérifiée ? Au final la nature du prestataire a-t-il une importance selon le consultant ? ⁵	Il y a lieu de différencier deux rôles, celui de l'organisme d'appui et celui de médiateur. Le CPS, étant une OP, peut être considéré comme partie prenante. En revanche une ONG travaillant dans le domaine de recherche & développement et qui se retire après quelques années semble avoir une identité plus neutre. Elle intervient dans une période bien déterminée et ayant comme finalité de pouvoir s'effacer. Elle pourrait ainsi être plus objective dans le suivi des OERT et ses analyses. En revanche, dans les deux cas, ce sont les élus qui jouent les médiateurs : les élus des organisations d'usagers d'eau (PADON) ou les élus de CPS/organisation d'usagers d'eau. Le rôle de l'ONG est de mettre en place les outils de construction des OERT/Unions (formations/réunions/diagnostics/suivi), et pas de gérer ni jouer médiateur.

⁴ Le même consultant de l'IER, Moussa Camara, intervient sur les deux approches comme prestataire.

⁵ De notre point de vue, oui, c'est essentiel, notamment en terme de durabilité de l'intervention et de réplification.

	« Modules tests PADON »	« Modules tests ASIrri »	Quelles leçons selon le consultant ?	Réponse du Consultant
Appuis / services aux OERT	Appuis gratuits pour les OERT	Services payants		Conformément au Schéma Directeur l'appui à la construction et consolidation des OERT/Unions/Fédération est temporaire et financé par l'Etat (appuyé par les PTF) et privés. En revanche l'appui à la gestion financière et la comptabilité auprès des Unions et Fédération ne devraient pas être gratuits.
	Focus assez prononcé sur des aspects hydrauliques : volonté de mise en place de tours d'eau et de comptage volumétrique pour rationaliser la gestion de l'eau.	Focus assez prononcé sur des aspects socio organisationnels (médiation).	Le point d'entrée a-t-il de l'importance ? Socio-organisationnel Vs technique ? L'hypothèse ASIrri qu'il faut une entrée socio-organisationnelle par la médiation avant d'intervenir sur des sujets techniques (hydraulique) est-elle vérifiée ?	Le module test PADON met justement l'accent sur l'approche institutionnelle et socio économique en réponse aux approches plus techniques de la recherche (Klaartje Vandersijpen 2006 - 2007) et de l'encadrement (AHT – Betico à Ndébougou et Niono), comme le montre le planning des 4 premiers mois : <ul style="list-style-type: none"> - réunion d'information/carage - état de lieu arroseurs (diagnostic participative) - identification des acteurs (mission sociologue) - détermination de formation - élaborer calendrier cult (participatif) - élaborer plan d'entretien (participatif) - travaux de réfection des prises (contrepartie ON) - suivi débits entrées (indicateurs O.V.) - panneaux d'affichage (communication) - etc.... Il s'agit donc d'une approche socio-organisationnelle tout en mettant en place des indicateurs objectivement vérifiables permettant d'apprécier le progrès et l'impact de l'approche.

	« Modules tests PADON »	« Modules tests ASIrri »	Quelles leçons selon le consultant ?	Réponse du Consultant
	Rénovations simples réalisées (Office du Niger) avant l'intervention organisationnelle	Rénovations simples prévues après interventions organisationnelles une fois que les OERT ont attend le type 2.	Quelle démarche est préférable ? Comment limiter les comportements opportunistes ?	<p>Au niveau du timing, les deux approches se valent. Comme l'indique le planning en annexe 1 la réfection des prises d'arroiseurs était seulement l'activité 9 qui s'est réalisé en réalité en mois 3 et 4 après que le OERT aient été consolidé. La différence se trouve au niveau du type de rénovation. Le PADON s'est tenu au consignes du décret de gérance qui précise bien que la gestion de la prise d'arroiseur fait partie des prérogatives de l'ON. En contrepartie de la prise en main de la gestion de l'arroiseur, l'ON a réparé à titre d'exception les prises. Notons qu'en parallèle les OERT/ON/Nyeta Conseils ont ouvert le débat sur les sanctions.</p> <p>En revanche ASIrri a financé et organisé la réfection des prises comme les travaux de mini-réhabilitation qui ressemblent à des entretiens périodiques les plus urgents. Ici une bonne partie de leur budget a été investi dans la réparation des brèches les plus importantes avec de la latérite.</p> <p>La démarche préférable est celle qui renforce l'architecture institutionnelle et qui est techniquement et économiquement le meilleur (l'utilisation de la latérite généralement perméable, au coût de 10.000 FCFA par m3 n'est pas recommandable).</p>

	« Modules tests PADON »	« Modules tests ASIrri »	Quelles leçons selon le consultant ?	Réponse du Consultant
	Mêmes appuis aux différentes OERT	Appuis différenciés suivant le type d'OERT.	Les différences entre OERT sont-elles considérées comme négligeables par PADON ? Comment le consultant évalue-t-il les offres de services différenciées aux OERT : type 1 « package de démarrage », type 2 « package de démarrage + mini réhabilitation + contribution III », type 3 « idem type 2 + appui mise en place d'AGR ».	Les différences entre OERT ne sont pas négligeables. Les deux approches ont fait un effort pour élaborer une situation de référence, montrant bien les caractéristiques des différentes OERT. Par la suite les OERT n'ont pas réagi de façon identique à l'encadrement (diagnostic participatif, formation, travaux,...). Une masse d'information a été collectée mais insuffisamment exploitée. L'identification d'IOV et leur suivi semble avoir été négligée. Préconiser que le PADON n'aurait pas considéré l'évolution des OERT ainsi que leur encadrement seraient méconnaître le planning des activités qui prévoyait des interventions répétées de sociologue, formateur, de bilan de campagne, programmation des travaux d'entretien, animations... avec comme aboutissement la création et consolidation d'Union d'OERT... et les prémisses d'une Fédération (ceci avait déjà été présenté par les deux AT PADON début 2008 lors du premier Comité de Suivi PADON). Force est de constater que cette mise en œuvre n'a pas été facilitée. L'idée d'un appui différencié suivant le type d'OERT est certes intéressant. La typologie proposée reste cependant trop théorique. Si cette typologie montre bien une évolution, dans la réalité certains éléments évoluent plus vite que d'autres. Ce n'est pas le nombre de packages d'encadrement qui importe mais où veut on emmener qui ?

Alors quelle démarche ? Quelle porte d'entrée ?

Le consultant souligne p22 : « *La problématique de la gestion et de l'entretien du réseau tertiaire est multidimensionnelle ; son traitement adéquat exige que l'on agisse simultanément sur les leviers technique, économique et social.* »

Nous sommes partiellement d'accord et partiellement en désaccord avec cette affirmation :

- Oui c'est multidimensionnel, et oui il faut agir sur différents leviers ;
- **MAIS** l'hypothèse d'ASIrri est qu'il faut une certaine séquence, une certaine logique d'intervention, qu'il ne suffit pas d'intervenir sur tous les leviers à la fois. La démarche ASIrri est de privilégier une entrée socio organisationnelle par la médiation, puis seulement ensuite d'intervenir sur les aspects techniques. Nous revendiquons cette approche et aurions souhaité une opinion du consultant sur cette approche. Notre hypothèse est-elle juste ? L'expérience terrain a-t-elle confirmée sa pertinence ?

Consultant : En effet, le PADON ainsi qu'ASIrri utilise comme porte d'entrée la dimension socio organisationnelle : rappel des règles, diagnostic participatif, planification concertée du calendrier (agricole et gestion de l'eau), entretien avant d'entamer les travaux de réfection, mesures de débit, travaux d'entretien. Le terme « médiation » semble un peu excessif vu qu'il ne s'agit pas de régler un conflit, le terme gestion concertée ou participative (entre les parties prenantes) décrit mieux cette approche et rappelle les objectifs du décret de gérance, du Schéma Directeur et le Contrat Plan.

Modules tests et modules répliquables : que répliquer ?

Le consultant recommande de lancer des modules répliquables et de poursuivre des modules tests : P2 « Les résultats observés permettent de recommander que les modules tests soient poursuivis en parallèle avec le lancement des modules répliquables. ». p16 « On peut conclure que l'approche d'accompagnement des OERT a montré son efficacité et peut donc être répliquée. » P24 : « lancer au plus vite une première version de modules répliquables, visant en premier lieu la consolidation des OERT, à l'aide de la démarche testée par les deux expériences : sensibilisation, état de lieu, diagnostic participatif, élaboration d'un plan d'entretien, formations,... »

Si l'on est globalement d'accord avec ces conclusions, il nous semble qu'il convient d'être plus précis :

Tout n'est pas répliquable : il convient donc de préciser quelles activités, quelles démarches peuvent / doivent être répliquées. On ne peut pas répliquer tout d'un bloc. Par ailleurs les modules tests PADON et modules tests ASIrri sont différents : que doit-on répliquer dans chacun ? Quelle approche harmonisée répliquer ? Globalement les deux projets semblent avoir des résultats positifs sur entretien courant, gestion de la prise, diminution des écarts de calendrier, diminution des tensions, mais de moindres résultats sur tour d'eau (pas un objectif de ASIrri) et sur l'entretien périodique. Des éléments pourraient être répliqués parmi ces premiers aspects. Là où des difficultés ont persisté il faudra probablement poursuivre des modules tests.

Consultant : Cet aspect est décrit dans les recommandations spécifiques du rapport.

Dans quelle direction poursuivre le test (cad, quels nouveaux modules tests élaborer) ?

De notre expérience sur ASIrri on tire les éléments suivants (mais attention il s'agit de conclusions préliminaires, la capitalisation étant en cours et l'évaluation finale à venir) en matière de modules répliquables et de modules tests :

Modules répliquables : Il nous semble que l'offre de service de démarrage testée par le CPS peut être répliquée, moyennant quelques ajustements mineurs :

- Prévoir une longue période de sensibilisation au démarrage.
- On confirme la séquence des services : ne pas vouloir intervenir sur des aspects compliqués dès le départ (tour d'eau, comptage volumétrique), cela pourrait être fait ultérieurement pour des OERT de type 3 et 4. Ne pas démarrer par des réhabilitations.

- Calendrier culturel : Très difficile à mettre en place dès le début. Demande déjà un certain niveau pour l'OERT. Au lieu de parler de « calendrier culturel » (souvent réduit à la fixation d'une date), plutôt parler de processus de « concertation au niveau de l'OERT ». Les conseillers doivent susciter / accompagner la concertation entre les membres de l'OERT, et la mise en place de calendriers viendra alors ultérieurement et naturellement.
- Outil CalCul : Testé par le CPS puis rejeté : à ne pas répliquer à ce stade.
- Les outils d'évaluation des OERT et des services doivent être simplifiés.

Consultant : Nous sommes globalement en accord avec ceci, avec toutefois une réserve envers la typologie d'OERT (trop théorique pour une mise en pratique). Concernant la longue période de sensibilisation au démarrage, il ne faut pas sous-estimer la capacité des producteurs à comprendre les initiatives qui leur sont favorables. Cette sensibilisation au démarrage a déjà commencé en 2009. A ce jour, la majorité des producteurs ont des notions des modules test (effets tâches d'huile en cours).

Nouveaux modules tests : On liste ici quelques éléments en matière de poursuite des modules tests :

- Modules tests nécessaires là où PADON et ASIrri ont enregistré des difficultés : entretien périodique, tour d'eau notamment.
- Nécessité de poursuivre l'amélioration de l'offre de services pour les OERT de type 2 et 3.
- Nécessité de développer une offre de services pour les OERT de type 4.
- Nécessité de faire le lien vers les niveaux supérieurs : commencer au niveau III, puis unions et fédération d'OERT, mais pas trop vite.
- Nécessité de faire le lien vers les comités paritaires (cela exigera un partenariat multi-acteurs très fort).

Consultant : nous souscrivons aussi à ce point de vue (voir recommandations spécifiques et générales dans le rapport) avec une réserve envers l'approche des types d'OERT comme définie dans le tableau « typologie des OERT de la Classe I » (seul document y relatif en possession du Consultant).

Collaborations et relations entre acteurs

Le consultant insiste à juste raison sur l'amélioration des collaborations entre acteurs : c'est certainement un résultat très important des deux interventions. Bon présage en termes de durabilité. Par exemple pour PADON p19 « *Ceci a contribué à créer un environnement positif et transparent, permettant une réelle collaboration entre exploitants et cadres de l'ON.* »

La mise en place d'un véritable partenariat multi-acteurs sur la gestion de l'eau et l'entretien sous la supervision de l'Office du Niger devra être une préoccupation pour tous, tant pour répliquer les expériences que pour poursuivre l'innovation (nouveaux modules tests).

POINTS DE DÉTAILS OU POINTS SPÉCIFIQUES

Quelles attributions des effets au(x) projet(s) ?

Le consultant indique p19 « Les rendements y ont augmenté de façon très significative. On peut conclure que les modules test ont eu un impact positif dans le domaine social, institutionnel et économique. » P8 il indique « une augmentation de l'ordre de 20 à 40% » dans le cadre du PADON. Concernant ASIrrri il indique p13 une « augmentation des rendements de 10-15% à Niaminani ». Or il indique aussi p10 que dans le cas du PADON « Ce succès est donc le résultat d'une convergence entre deux initiatives: les modules test et la mobilisation des jeunes, suite à une nouvelle politique de maintenance du réseau secondaire. »

Il nous semble qu'il faudrait être plus prudent en analysant les effets des deux modules tests sur les rendements :

- D'une part les deux projets ont été défaillants en termes de suivi agronomique et ces effets ne sont donc pas enregistrés (absence de données objectivables), au-delà des dires des paysans.
- D'autre part il semble bien difficile d'attribuer ces augmentations de rendements aux deux modules tests. Dans le cas de Kouyan N'Golobala l'augmentation semble plutôt être due à l'intervention du GIE qui a levé la contrainte de calendrier qu'à l'intervention PADON. Cet exemple devrait d'ailleurs nous interroger : ne serait-on pas plus efficace à financer des équipements agricoles que des interventions sur la gestion de l'eau ?

Les effets économiques des deux projets doivent être analysés avec précaution. En revanche les effets sociaux et institutionnels semblent quant à eux bien avérés.

Consultant : Globalement d'accord mais avec la précision que bien que le suivi agronomique ait été défaillant, les estimations ont été faites de façon systématique et participative entre usagers et encadreurs et que lors des visites le chef de mission, ayant une trentaine d'années d'expérience de travail dans les rizières et d'estimation de rendement, a trouvé ces estimations « prudentes ».

Quelles leçons en termes d'ingénierie de projet et de gestion de l'innovation ?

Le consultant souligne p22 : « Une expérience de recherche-développement a besoin de suffisamment de temps pour donner des résultats probants et permettre de trier des conclusions bouclées. » Oui bien sûr. Qu'en tire-t-on en termes d'ingénierie de projet ? Quelles conclusions quant à la capacité de la Fédération Faranfasi so de gérer un processus d'innovation ? Notre opinion est qu'avec l'appui de l'IRAM la FCPS a su gérer ce processus d'innovation.

Consultant : Les innovations introduites ne suffisent pas encore et l'IRAM et la FCPS semblent hésiter quant à la pertinence des innovations requises pour sécuriser la durabilité de l'exploitation du réseau tertiaire, notamment le développement de modes d'entretien périodiques appropriés aux capacités des exploitants, la structuration des OERT et les modes d'économiser l'eau d'irrigation comme le tour d'eau.

Précisions concernant ASIrrri

pII : La mise en œuvre du projet ASIrrri est en réalité étendue de 6 mois (jusqu'à juin 2012).

p11 : La composante Mali n'a pas de comité de pilotage, mais un comité de suivi annuel (multi-acteurs) et des réunions trimestrielles au niveau de la zone (CPS + Direction de zone). Le pilotage est aux mains de la Fédération Faranfasi so et de l'IRAM.

P11 : « *Le projet couvrait 4 partiteurs avec 54 arroseurs et un nombre égal d'OERT.* » En réalité le projet couvre les OERT adhérentes : 12 en 2009, 2 de plus en 2010 et 3 de plus en 2011, soit 17 au total.

P11 : correction sur les dates : contractualisation AFD-IRAM le 30/12/2008 (pour l'ensemble du projet), contractualisation IRAM-FCPS en février 2009 pour la composante Mali. Par ailleurs certaines actions ont démarré avant la contractualisation dès la mi-2008 (sensibilisation et 1^{er} stage de diagnostic GSE sur la zone).

Les objectifs et résultats tels que formulés dans le document de projet sont très généraux / flous. Ils peuvent difficilement être utilisés pour comparer le réalisé / prévu. C'est un problème du document de projet initial.

P12 : Dommage que le consultant se soit limité à ces deux documents biblio.

P12 : Le consultant liste « *Les principales séquences du processus sont sensiblement les mêmes qu'au niveau des modules-tests (...)* » Ces séquences sont très limitatives. La formation n'est certainement pas l'unique modalité d'intervention d'un CPS : appui conseil, sensibilisation, médiation... Par ailleurs un élément clé de la démarche d'ASIrrri en termes de séquence d'intervention est d'adapter la séquence au niveau de développement des OERT. Bref la séquence n'est pas la même pour toutes les OERT.

Consultant : Le consultant invite à relire le chapitre 3.2.4.2.1 et les rapports d'activités du Conseiller OERT.

P15 le consultant souligne « *Le bilan des OERT encadrés par le CPS de Molodo est contrasté.* ». Oui effectivement, d'où la nécessité de bien caractériser les OERT (reconnaissance de la diversité pour bien adapter les services).

Consultant : Ou encore mieux : la nécessité de mettre en place un dispositif de suivi avec des IOV par OERT basé sur la situation de références (voire Annexe 4 du rapport)

P16 : « *L'IRAM a effectué des missions de supervision apportant son expérience dans l'organisation et l'évaluation des OP et ainsi contribué à renforcer les CPS et les OERT. Ils ont davantage mis l'accent sur les aspects organisationnels et sociaux.* » Ce n'est pas l'IRAM qui a mis l'accent, c'est IRAM et Faranfasi so : la démarche est élaborée conjointement, par ailleurs la mise en œuvre est exclusivement CPS/FCPS, l'Iram n'intervenant que comme appui conseil, suivi évaluation.

Consultant : précision intégrée dans le rapport final

Quel accompagnement ? Quelle institutionnalisation de l'accompagnement ?

P3 : « Il suggérerait la mise sur pied d'un programme d'appui avec une structure permanente d'accompagnement des associations à partir de l'expérience des modules-test. » Cette structure permanente peut-elle être la FCPS ? Ou bien la CRA qui délèguerait à la FCPS ?

Consultant : La CRA comme structure permanente et qui se renforce et accompagne les associations pourrait en effet être le maître d'ouvrage d'un programme d'appui. Il y a toutefois lieu de définir le programme d'appui avant d'identifier les prestataires de service.

OERT ?

Initialement les OERT étaient les Organisations d'Entretien des Réseaux Tertiaires, sans pour autant qu'elles se limitent à l'entretien, les textes mentionnant entretien et gestion de l'eau.

Or le consultant fait référence aux Organisations d'Exploitants du Réseau Tertiaire.

Cette nouvelle appellation semble en effet plus adaptée (moins restrictive). Le consultant peut-il préciser si cette évolution du nom est effectivement légale / institutionnelle, ou s'il s'agit juste d'une évolution dans la pratique (dans le discours de certains), pour savoir quelle appellation utiliser aujourd'hui.

Consultant : Il s'agit du terme actuellement utilisé à l'Office du Niger, dans le Contrat Plan et les PTF. Toutefois au début l'Office du Niger avait en effet adopté le terme Organisation des Exploitants pour l'Entretien du Réseau Tertiaire d'irrigation et de drainage. Le Service Conseil Rural a initié ce changement avant 2007 (date et acte inconnus). Le terme exploitation est d'ailleurs plus conforme au décret de gérance.

Critères CAD

P18 l'évaluation propose d'évaluer la pertinence. Or en réalité le consultant n'évalue pas la pertinence ici, mais la cohérence externe des projets (les projets sont cohérents avec le cadre légal et institutionnel). Quel est l'avis du consultant sur la pertinence des stratégies des deux projets, des activités menées, des démarches.

Consultant : Les deux projets sont pertinents et correspondent aux attentes de l'Etat, l'ON, OERT, la CRA et les usagers vu que, depuis la réforme de 1994, les exploitants devenus en charge du réseau tertiaire n'ont pas reçu d'appui adéquat pour mener à bien ces nouvelles responsabilités.

En outre, c'est à ce moment que les moyens d'appui aux exploitants ont été réduits. Ces projets s'inscrivent dans la politique nationale (LOA de 2006 et Schéma Directeur). La population a effectivement fortement apprécié ce projet. L'ON en a fait de plus en plus une priorité (Plan d'Action). Les PTF encouragent fortement la poursuite de ces appuis. A ce titre, la BM a affiché son souhait à financer un projet d'envergure dans ce domaine. Les deux projets ont une démarche qui par son approche participative facilite le transfert de compétences, la responsabilisation des exploitants et le renforcement institutionnel des organisations d'usagers.

P19 l'évaluation propose d'évaluer l'efficacité, exercice ardu s'il en est ! Peut-on se contenter d'un coût à l'hectare. Quel est le sens de ce coût ? Ne faudrait-il pas aussi le rapporter à la durée ? Comment appréhender la différence de coût pour un processus d'innovation et coût de réplique ?

Par ailleurs les corrections suivantes sont faites pour ASIrri : En réalité budget est des 151.000.000 FCFA sur 3 ans (initialement, mais 3,5 ans au final), réparti en 66.000.000 FCFA pour FCPS et 84.000.000 FCFA pour IRAM.

Sur budget total, étant intervenu sur 450 ha (en ne comptant pas les 3 nouvelles OERT de 2011), coût à l'ha de 33.000 FCFA, soit 9.000 FCFA/ha/mois.

En ne comptant pas IRAM (coût pour l'innovation), 66.0000/450/36, on est sur un coût de 4.000 FCFA/ha/mois, c'est-à-dire un coût similaire au PADON (coût de 36.000 pendant 4 + 6 mois, soit 3.600FCFA/ha/mois).

Consultant : En effet, il n'est pas aisé de comparer des projets dont l'un a été abrégé et l'autre est en cours. Nuance et précisions faites dans le rapport final

Nécessité de différencier les services suivant les OERT

P21 « Conclusion : les OERT gèrent à court terme, repoussant les mesures d'économie d'eau (tour d'eau) et l'entretien périodique à plus tard. » Attention à ne pas être globalisant. Toutes les OERT ne fonctionnent pas de la même façon. La démarche ASIrri tente justement d'adapter les appuis aux types d'OERT. On revendique de commencer par des choses simples (donc plutôt court-termistes) pour activer les OERT, puis des choses plus compliquées pour les OERT de types plus avancées.

Consultant : En effet, les deux expériences ont commencé à renforcer le groupement à travers la sensibilisation, information, diagnostic participatif, la formation et les travaux d'entretien courant. Les innovations les plus difficiles restent à faire. La conclusion à ce jour semble donc confirmée et les deux projets maintiennent qu'il y a lieu de prolonger les modules test pour trouver des solutions durables pour l'entretien périodique et la gestion rationnelle de l'eau.

p23 : « Développer des modes de gestion de l'eau et d'irrigation économes en eau (tour d'eau, pratiques d'irrigation parcellaire et gestion de la prise d'arroseur, voir Guide de l'Encadreur). » + « Mettre en place le suivi des consommations d'eau au niveau du tertiaire (indicateur). » Là aussi cela ne nous semble pas un préalable pour ASIrri. Ces interventions, certes très pertinentes, pourront être menées avec des OERT ayant déjà atteint un certain niveau de développement (types 3 et 4 dans notre typologie).

Consultant : En effet, il y a lieu de construire ou consolider les OERT progressivement avant d'atteindre l'objectif : que les exploitants gèrent de façon rationnelle et durable le réseau tertiaire. Tout le monde s'accorde sur le fait que les modules test doivent être prolongés pour atteindre les objectifs et il est évident que les appuis doivent évoluer avec l'avancement des OERT. Ce qui importe est de savoir où aller avec qui ?
Tester des modes de gestion d'eau économe (tour d'eau), suivre les consommations d'eau et développer des modes de travaux d'entretien périodique nécessitera de renforcer les équipes au moins de façon ponctuelle. La poursuite des modules test ne se fera sans appui d'expertise ponctuelle dans le domaine de la gestion de l'eau et des petits travaux en génie rural.

Travaux à l'entreprise

P23 : « Admettre que les exploitants ne réaliseront pas les travaux d'entretien période au travers de contractualisation à des entreprises. » Pourquoi ? Et si l'entreprise est un GIE local ? N'est-il pas possible pour l'OERT de collecter une contribution tertiaire pour financer des travaux plus importants qu'elle ne peut pas faire elle-même. C'est en tout cas ce que l'on tente de tester avec certaines OERT en 2011.

Consultant : La phrase « Admettre que... » supprimée dans le rapport final. Le rapport se réfère aux entreprises classiques et les tentatives avortées de 1994 à ce jour. L'exemple du GIE de Ngolobala Kouyan (KO2) est en effet encourageant et pourra constituer une alternative aux entreprises classiques. Ces tests sont à encourager.

Bonus

P24 : « Celle-ci y gagnerait à **créer des conditions incitatives pour que les exploitants s'organisent en OERT consolidées** par exemple en attribuant un bonus (ristourne de redevance) aux exploitants membre d'OERT consolidées qui se répercute sur la redevance d'eau. Ceci implique de bien définir l'OERT consolidé et d'y attacher un cahier de charge. » C'est une idée intéressante qui mériterait d'être creusée.

Unions et Fédérations

P24 : concernant les unions et fédérations : Oui c'est une stratégie dans le moyen terme, mais attention à ne pas aller trop vite. Ne pas mettre en place d'unions ou fédérations avec que les OERT soient suffisamment solides.

Consultant : En effet, sans le développement des OERT nous risquons de retomber dans les travers du passé.

Rôles des OERT ?

P25 : « *La mission préconisent qu'à l'état actuel il serait plus judicieux de limiter les missions des OERT au stricte service de l'eau.* » Conclusion peut-être à nuancer. ASIrra est d'accord avec cette conclusion pour les OERT de types 1, 2, mais souhaite tester pour les OERT de type 3 et 4 la mise en place d'AGR pour améliorer le modèle économique. Le choix des AGR est en effet crucial.

Consultant : Le suivi d'indicateurs OV basé sur une bonne situation de référence par OERT semble plus à même de garantir le bon pilotage des modules test.